

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 8 FEVRIER 2024**

oOo

**DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE 2024**

oOo

**RAPPORT**

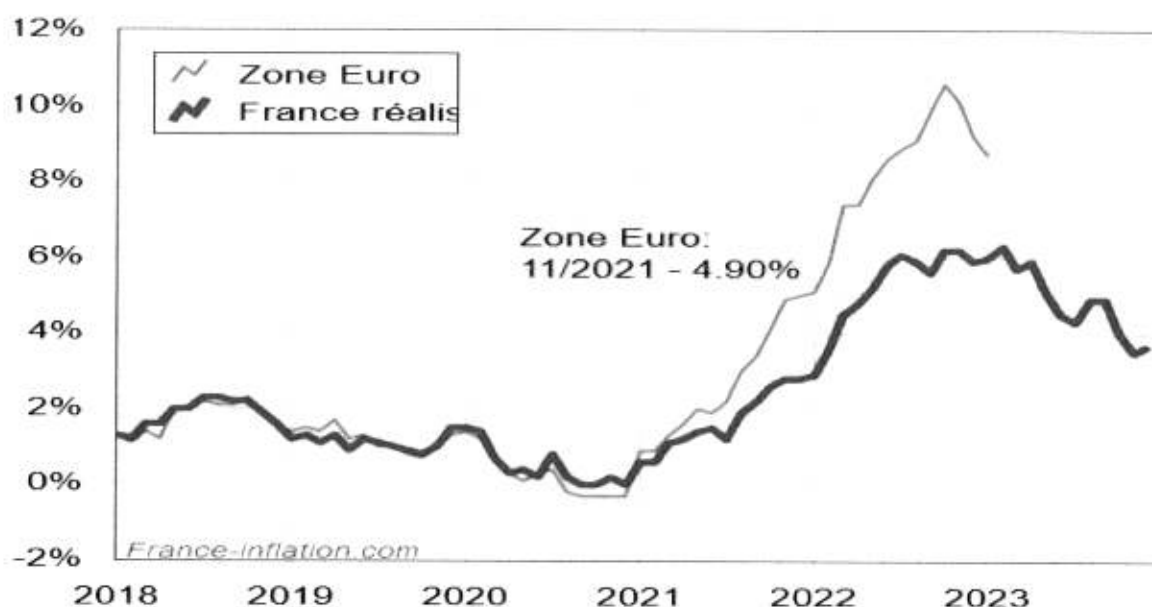
Comme chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations budgétaires de la Municipalité. L'objet de ce rapport est de lancer le débat en informant les membres du Conseil de la situation financière de la commune, des évolutions attendues, de l'état de l'endettement et du personnel communal, et ensuite, de présenter les orientations proposées par l'exécutif dans les différents domaines de l'action municipale.

**1: La situation financière de la ville**

**1.1. L'environnement économique et financier des collectivités locales.**

La pandémie du Covid-19 et les confinements imposés dans la plupart des pays du monde ont provoqué un fort recul de l'activité économique mondiale en 2020, suivi d'un rebond vigoureux en 2021 (+6,8% en France). Mais ce rebond a eu pour effet de déclencher de fortes tensions inflationnistes sur la demande de matières premières industrielles et agricoles. Ces tensions ont été très vivement accentuées en Europe par la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine, qui a privé l'Europe des livraisons massives de gaz et de pétrole russe à bas prix, dont elle bénéficiait depuis de longues années. Il en est résulté en Europe une importante augmentation des prix du gaz et de l'électricité, dans un contexte de pénurie d'énergie, encore accrue par le mauvais état conjoncturel des centrales nucléaires françaises.

Le monde, qui avait connu une longue période de prix stables et de taux d'intérêt bas, a donc vu se déclencher en 2021 une forte inflation due à l'énergie, aux matières premières industrielles et aux prix alimentaires, qui a dépassé en 2022 la barre des 10% en Europe.



En France, les dizaines de milliards d'euros dispensés par l'Etat ont permis de limiter la hausse des prix à la consommation pour les particuliers à 5,9% en 2022. Mais la hausse réelle des prix supportée par les collectivités locales, privées de bouclier, a été nettement supérieure.

Le déclenchement d'une forte inflation a conduit les banques centrales à relever vigoureusement leurs taux d'intérêt directeurs. Après une longue période de taux proches de zéro, les marchés et les banques prêtent désormais à plus de 4%, ce qui a provoqué le ralentissement du marché de l'immobilier, en retrait de 30% en 2023 sur les ventes de logements anciens et pratiquement à l'arrêt sur les constructions neuves.

La hausse des taux d'intérêt et le ralentissement du marché immobilier ont eu un impact certain sur les finances des collectivités locales, en particulier pour les départements, dont les droits de mutation constituent l'une des ressources majeures.

Les prix de l'énergie, des matières premières et de l'alimentation ont commencé à baisser au cours des derniers mois, mais sans revenir à leur niveau antérieur. De ce fait, l'inflation a reflué en 2023. Elle s'établit à 3,9% en France, avec comme perspective de revenir autour de 2,5% avant la fin de l'année 2024. Dans ces conditions, il est permis d'espérer une détente des taux d'intérêt dans quelques mois, indispensable à la reprise du marché immobilier.

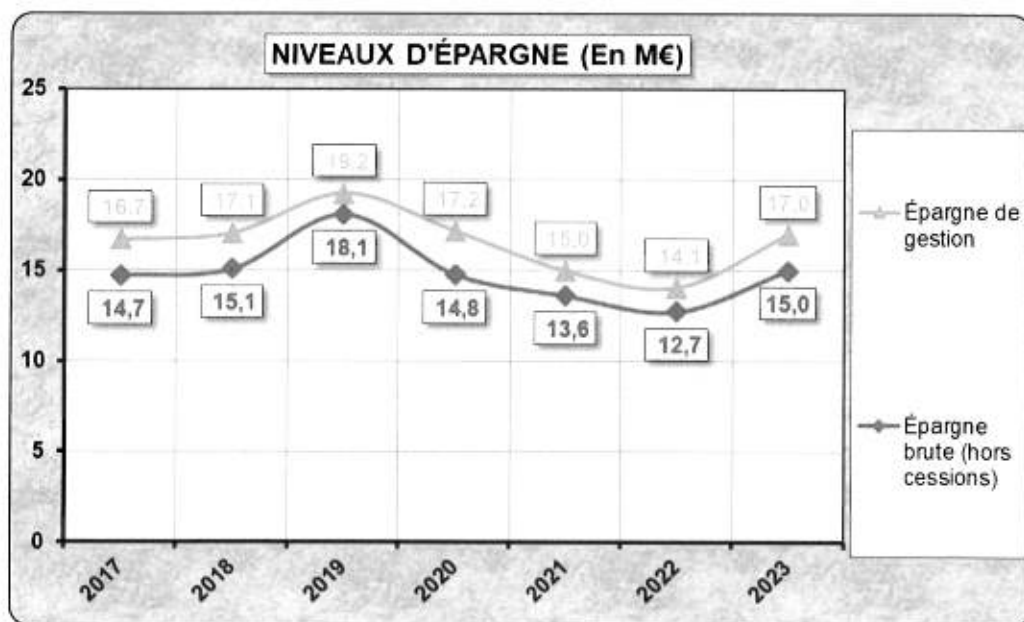
Compte tenu du niveau constaté de l'inflation en fin d'année, la loi de finances a revalorisé les bases de la taxe foncière de +3,9% pour 2024. La revalorisation avait été de +7,1% en 2023.

## 1.2. La situation financière de la ville à fin 2023

L'autofinancement de la Ville avait atteint 18,1 M€ en 2019, après une décennie où il avait évolué autour de 15 M€. A partir de 2020, il a été sérieusement entamé par les effets de la crise du Covid puis ceux de l'inflation, par la crise énergétique, qui a porté le prix du gaz et de l'électricité achetés par les collectivités locales à des niveaux stratosphériques, et aussi, par la décision de la Ville de relever significativement le niveau du régime indemnitaire de ses agents dans le cadre de la réforme du RIFSEEP. La masse

salariale a été augmentée de +5% par cette décision, soit un coût de 2,5 M€ de plus par an pour le budget de la Ville.

Face à tous ces facteurs négatifs pour son équilibre financier, la Ville a dû prendre en 2023 des mesures fiscales et tarifaires pour maintenir le niveau de son autofinancement, qui devrait être de l'ordre de 15 M€ en 2023.



### 1.3. Les perspectives 2024

En 2024, les dépenses de personnel continueront d'augmenter très fortement. Il est prévu une hausse de +6%, due pour l'essentiel :

- aux mesures gouvernementales de compensation de l'inflation : +1 M€
- à la décision de la Ville de verser la prime de pouvoir d'achat à l'ensemble du personnel susceptible d'en bénéficier : +0,45 M€
- à des créations de postes pour les besoins des nouveaux équipements du Quartier Jean Zay (en particulier l'école et la crèche) et par l'achat prévu par la Ville du stade de l'US Métro.

En revanche, les charges à caractère général (Chap. 011) devraient être maîtrisées en raison du reflux des prix du gaz et des économies d'énergie réalisées : remplacement de l'éclairage public traditionnel par des leds, remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur dans six équipements, mesures de maîtrise de l'énergie dans les comportements quotidiens.

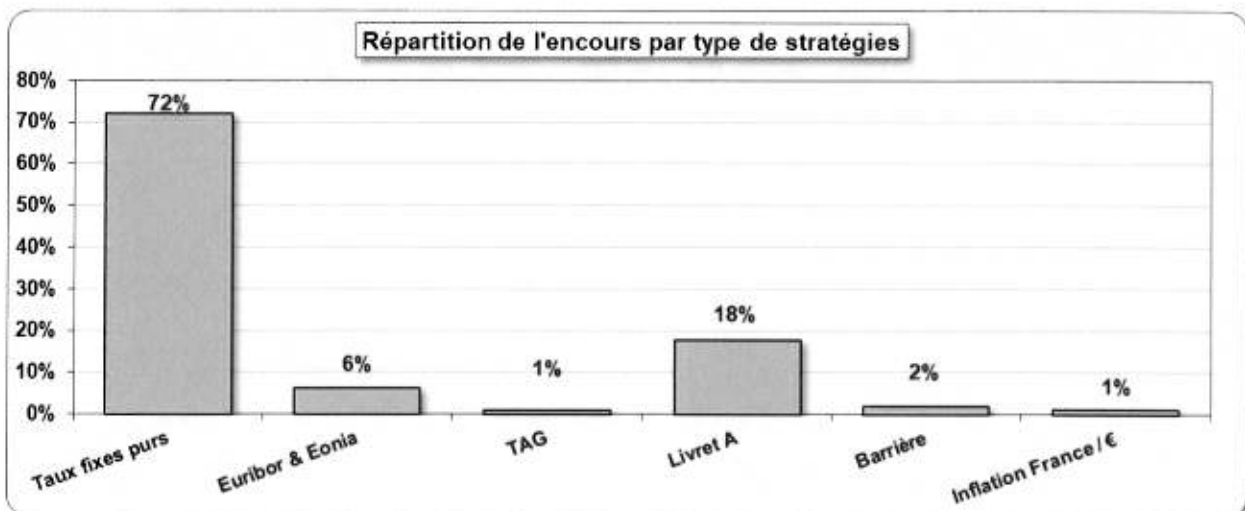
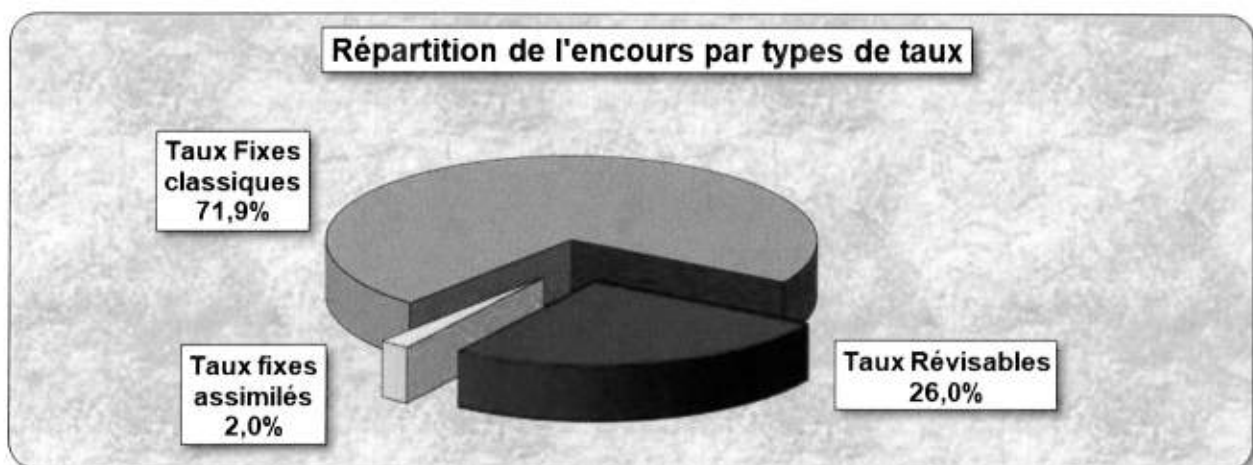
Côté recettes, les bases fiscales seront revalorisées de +3,9% et leur volume augmentera quelque peu en raison de la prise en compte retardée par la loi de finances de 40% de la valeur locative des constructions de l'année 2021, qui avait été une bonne année pour l'immobilier.

En revanche, les droits de mutation, déjà en baisse sensible en 2023 (3,8 M€ contre 5 M€ en 2022) devraient de nouveau diminuer.

Le budget 2024 bénéficiera enfin des nouvelles recettes votées en 2023 : Hausse des tarifs, création d'une majoration sur la taxe d'habitation des résidences secondaires, et d'une taxe de séjour.

#### 1.4. L'évolution de l'endettement

L'endettement de la Ville s'établit à 152,7 M€ à fin 2023, contre 125,7 M€ en 2022. Il est composé d'emprunts majoritairement à taux fixe (73,9%), d'emprunts indexés sur le Livret A (18%), d'emprunts à taux variables indexés sur l'Euribor ou le TAG (7%), et enfin d'emprunts structurés (1%).



Au cours des dernières années la souscription d'emprunts nouveaux a été quasi exclusivement orientée vers des emprunts à taux fixe, bénéficiant de façon régulière de la baisse des taux d'intérêt. Cette stratégie a permis d'abaisser de façon continue et pérenne le taux moyen de la dette.

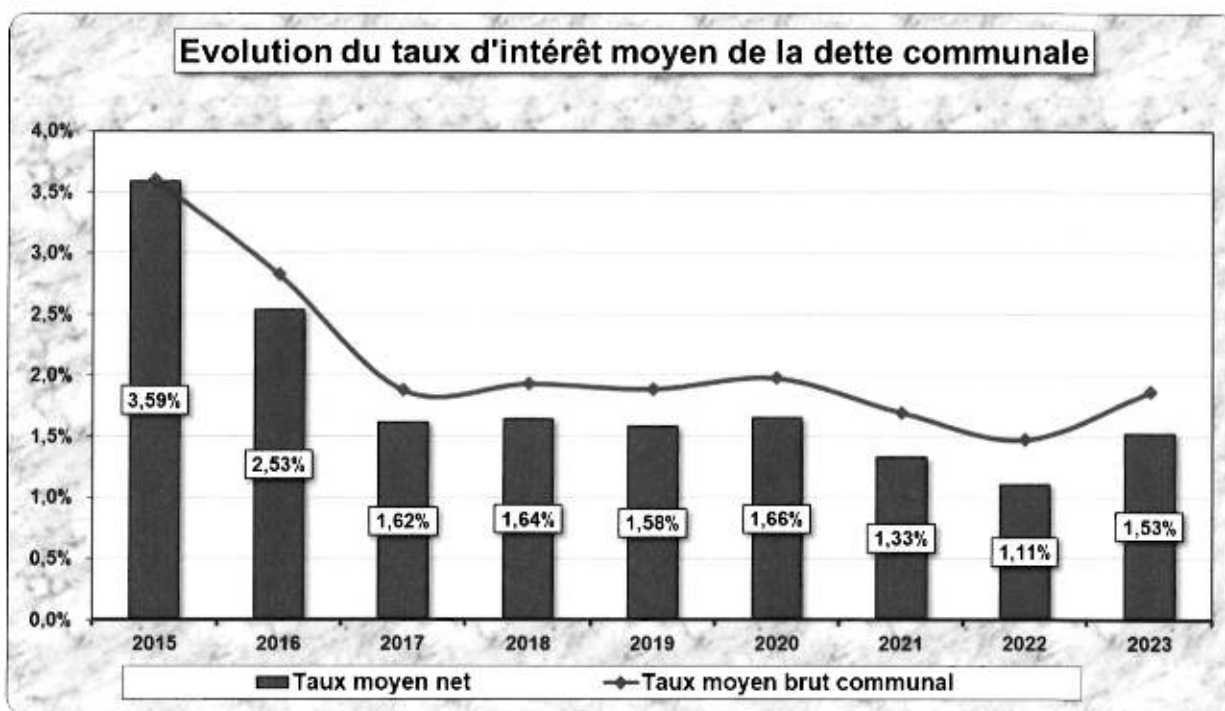
Dès 2022, l'anticipation d'une remontée des taux d'intérêt avait amené à effectuer des arbitrages d'emprunts révisables, qui ont été transformés en emprunts à taux fixe.

Il en ressort une très forte proportion d'emprunts en taux fixe (près de 74%), à des niveaux de taux très bas, et largement inférieurs au niveau de l'inflation actuelle, ce qui est un gage de maîtrise des charges financières sur la dette existante.

Mais, désormais, à la suite de la remontée des taux d'intérêt, la souscription d'emprunts nouveaux s'oriente vers des taux révisables, dans l'espoir d'une baisse des taux, en choisissant de privilégier l'index Livret A.

Actuellement, plus de la moitié de la dette bénéficie de taux inférieurs à 2%, alors que l'inflation est proche de 4%.

Le taux moyen de la dette reste donc à un niveau relativement bas à fin 2023 : 1,53%.



Compte tenu du programme d'investissement prévu,

- le réaménagement des rues du centre-ville
- l'achèvement du quartier Jean Zay avec ses équipements publics
- la reconstruction de l'école Anatole France
- la construction du nouveau centre André Malraux
- l'achat éventuel du stade de l'US Métro

Et de l'engagement de la Ville dans un programme ambitieux de transition écologique en raison de l'urgence climatique (5 M€ par an d'investissements), l'endettement va continuer d'augmenter pour se rapprocher de 180 M€.

Il conviendra donc de dégager un autofinancement compatible avec ce montant. Compte tenu du ratio d'endettement appliqué par les Chambres Régionales des Comptes

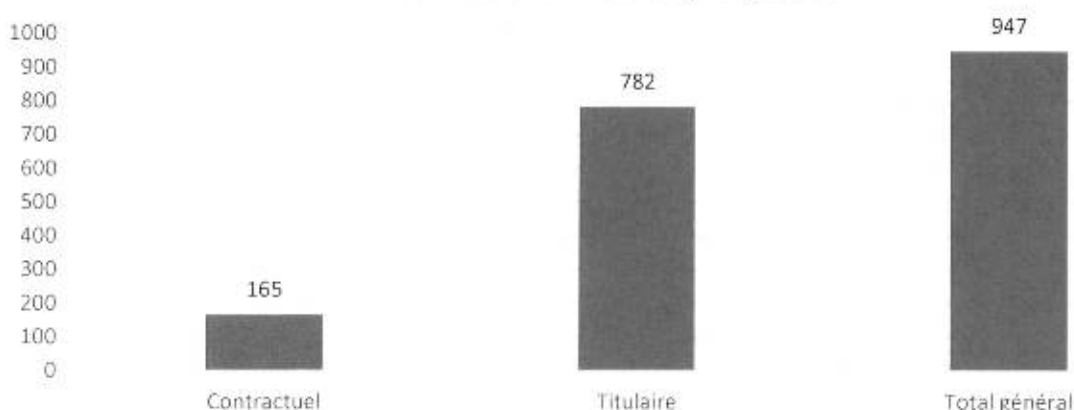
(CRC), qui est de 12 ans d'autofinancement, la Ville se doit de dégager un autofinancement annuel minimum de 15 M€ au cours des prochaines années.

## 1.5. L'information sur le personnel

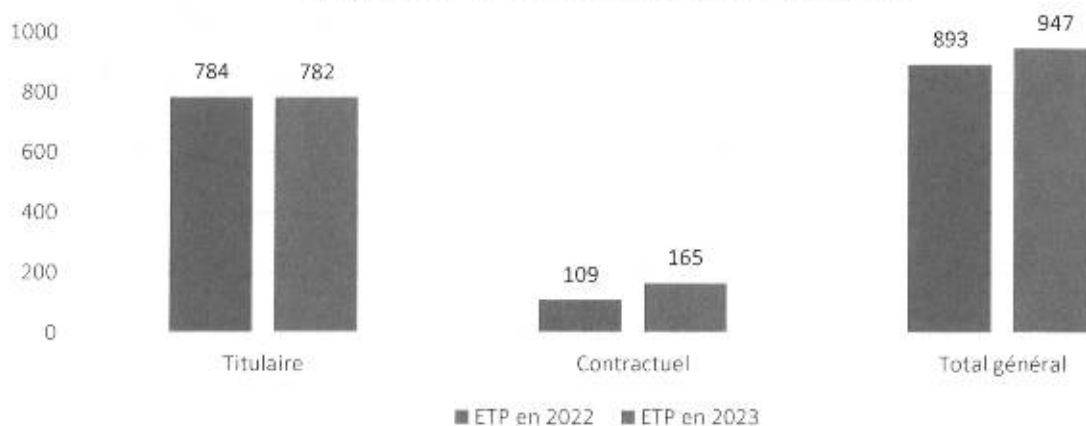
### 1.5.1. Les effectifs permanents

Les effectifs (ETP) de la ville à fin 2023 s'élèvent à 947, augmentant de +6% par rapport à 2022. 139 agents sont arrivés en 2023, et 96 agents en sont partis. L'augmentation touche plus particulièrement les contractuels, le nombre de titulaires restant stable.

Nombre d'ETP au 31/12/2023



Evolution des ETP par statut 2022-2023

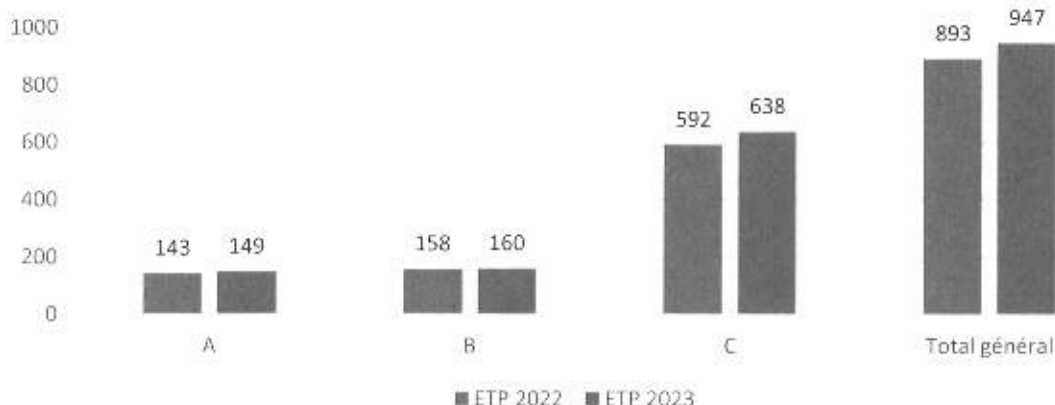


L'augmentation du nombre des contractuels s'explique en majorité par des recrutements plus importants les concernant. La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a en effet élargi le recours aux contractuels dans la fonction publique pour toutes les catégories (A, B et C) avec l'objectif de recruter sur des métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public.

La coexistence fonctionnaires-contractuels est ancienne, mais il n'est pas rare aujourd'hui que les candidatures reçues soient majoritairement voire exclusivement des candidatures de contractuels.

L'augmentation s'explique également à Antony par la contractualisation des référents périscolaires et le passage de contractuels non-permanents sur des emplois permanents.

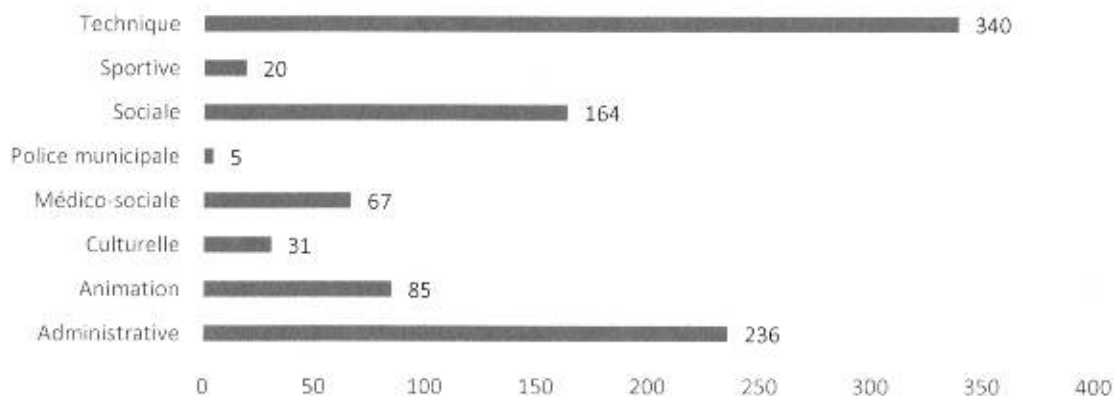
Evolution des ETP par catégorie 2022-2023



67% des effectifs de la Ville sont des agents de catégorie C (+1% par rapport à 2022), 17% des B (-1% par rapport à 2022) et 16% des A (même % que 2022).

Si les filières technique, sociale et administrative regroupent la grande majorité des agents, la filière animation est celle qui augmente le plus : +32 ETP en 2023 en raison de la contractualisation des référents périscolaires de la Ville.

ETP par filière



### 1.5.2. La politique des ressources humaines

La Ville poursuit sa politique de recherche d'attractivité et de fidélisation de son personnel. Il s'agit d'une politique structurelle dans laquelle toutes les actions RH s'inscrivent.

L'année 2023 a été marquée par des mesures fortes de revalorisation des rémunérations des agents : des mesures externes pour compenser l'inflation des deux dernières années et une mesure interne en sus, la mise en place de la prime pouvoir d'achat,

proposée par l'État et souhaitée par la Ville pour soutenir les plus bas salaires et répondre à son objectif de fidélisation.

Cet objectif, couplé à celui de l'attractivité, s'est accentué après la période Covid qui avait entraîné des difficultés de recrutement et de fidélisation importantes (et plus généralement pour les collectivités territoriales et les entreprises privées). Même si ces difficultés se sont un peu atténuées, la Ville met en place année après année des actions d'amélioration de la qualité de vie au travail.

Effective depuis septembre 2023, la réforme des retraites est mise en œuvre progressivement avec la parution des décrets d'application. Si les impacts seront également progressifs, le recul de l'âge légal de départ à la retraite et le relèvement de la durée d'assurance constituent un enjeu pour les collectivités.

Le dialogue social se poursuit sur l'ensemble des sujets RH. Les instances représentatives ont été mises en place après les élections professionnelles de 2022 et permettent de façon paritaire de déterminer les conditions de travail des agents, dans le souci du bien commun.

Enfin, la gestion et le pilotage RH se trouvent facilités par le changement récent du système d'information RH, qui a permis en 2023 un début de partage de la fonction RH avec les directions opérationnelles, lequel sera poursuivi en 2024.

#### **1.5.2.1. Des mesures importantes de revalorisation des rémunérations des agents**

En 2024, le budget de la masse salariale se trouvera impacté de façon très importante par des mesures externes et internes à hauteur de 1,4 M€.

##### **↳ Des mesures externes 2023 qui se poursuivent en 2024**

Un an après la revalorisation du point d'indice de +3,5%, la valeur du point d'indice a connu une nouvelle augmentation de +1,5% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, passant de 4,85 euros à 4,92 euros (+0,6 M€ en année pleine).

Une autre mesure spécifique pour les plus bas salaires, allant jusqu'à 9 points supplémentaires d'indice (44 euros bruts par mois) a été appliquée.

Ces mesures indiciaires ont représenté jusqu'à 7% de progression indiciaire pour un agent de catégorie C entre janvier 2023 et janvier 2024 soit environ 120 euros.

Sur 2023, d'autres mesures gouvernementales complémentaires ont permis :

- L'augmentation de la prise en charge par l'employeur des titres d'abonnement aux transports publics pour les trajets réalisés entre le domicile et le travail des agents, de 50% à 75%, effective à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023
- La revalorisation des compensations liées aux frais de mission tels que les nuitées hôtelières et les repas dans le cadre des déplacements des agents
- La revalorisation des montants forfaitaires du compte épargne temps (CET)



Ces évolutions se poursuivent sur 2024 puisque les grilles indiciaires ont été modifiées au 1<sup>er</sup> janvier 2024, permettant ainsi à l'ensemble des agents de bénéficier d'un gain de 5 points d'indice majoré (+24,6 € bruts par mois et par agent).

Les mesures externes représentent une charge supplémentaire de 0,92 M€

#### ↳ **Une mesure interne forte pour 2024**

Courant 2023, une prime de pouvoir d'achat allant jusqu'à 800 euros bruts a été instituée par décret pour soutenir le pouvoir d'achat des agents bénéficiant d'une rémunération inférieure à 3 250 euros bruts mensuels. Pour la fonction publique territoriale, cette prime n'est que facultative contrairement aux deux autres fonctions publiques.

La Ville d'Antony a fait le choix de la verser à ses 800 agents éligibles, en une seule fois, sur la paie de février 2024 et aux montants plafonds prévus par les textes.

Cela représente un effort financier pour la Ville de 0,45 M€ pour 2024, concourant à compenser l'inflation des derniers mois pour les salaires les moins élevés.

### **1.5.2.2. Des mesures pour maintenir l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs**

La Ville poursuit son objectif d'attirer et de fidéliser ses collaborateurs pour atténuer les difficultés de recrutement qui persistent, du fait du manque d'attractivité de certains métiers, ou du niveau peu attractif des salaires dans la fonction publique.

Face à ces constats, les actions de valorisation et de modernisation de notre administration seront poursuivies.

#### ↳ **La contractualisation des vacataires**

En 2023, la ville a engagé un processus de contractualisation des personnels vacataires dans les métiers de l'animation permettant ainsi à 30 agents exerçant sur les temps périscolaires (poste de référent périscolaire) de bénéficier d'une plus grande sécurité d'emploi, d'accéder aux formations et aux autres avantages liés au statut de contractuel. Le budget 2024 prévoit la continuité de ce processus avec la contractualisation de 10 autres agents vacataires.

L'emploi d'agents contractuels en nombre significatif est une caractéristique désormais majeure de l'emploi public en France, à laquelle la Ville n'échappe pas. Elle procède ainsi à la CDIisation des contractuels qui bénéficient d'au moins 6 ans de contrat sans interruption. Elle poursuivra son action en 2024.

#### ↳ **La mise en place d'un parcours d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur**

La qualité de vie au travail démarrant dès le recrutement d'un agent, une réflexion sur un nouveau parcours d'accueil et d'intégration du nouvel arrivant a été lancée, en concertation avec l'ensemble des services municipaux.

L'idée est que le collaborateur, au moment de son recrutement et tout au long de sa première année à la ville soit encore mieux accompagné, qu'il ait toutes les informations et tous les moyens pour assurer sa mission, qu'il soit à l'aise dans son nouvel environnement de travail, et qu'il sache parfaitement vers qui se tourner pour toutes questions. Managers, équipes et DRH a minima auront tous un rôle bien défini dans cette année d'intégration du nouveau collaborateur.

### 🔗 **Le développement des compétences**

Le plan de développement des compétences a été totalement déployé en 2023 dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée. Outre les formations obligatoires d'intégration et les préparations aux concours et examens professionnels, la Ville met l'accent particulièrement sur les formations de professionnalisation, de perfectionnement et sur la sécurité au travail. Elle a proposé en 2023 une formation « Gestes qui sauvent » à tous les agents, qui sera reconduite en 2024. Dans le souci du partage d'une culture commune, elle propose également des sensibilisations notamment à la laïcité et aux valeurs de la République.

La Ville a initié en 2023 un parcours de formation au management pour ses 186 encadrants : 17 jours de formation pour chaque manager sur 2 ans ont été prévus pour que chaque manager se renforce dans l'exercice de ses fonctions.

En complément de ce parcours, la DRH a lancé des Cafés DRH en 2023, permettant la rencontre entre la Direction des Ressources Humaines et les directions opérationnelles (agents et cadres) pour expliquer les dispositifs RH à l'œuvre et recueillir les difficultés et/ou questions qui se posent sur le terrain. Quatre sessions seront programmées en 2024.

Toujours dans le cadre des mesures mises en place pour maintenir l'attractivité et la fidélisation des collaborateurs, deux autres mesures ont été votées par le Conseil Municipal, qui participent de surcroît au soutien du pouvoir d'achat :

#### ➤ Une restauration innovante pour le personnel

La Ville a repensé en 2023 le sujet de la restauration pour son personnel, avec l'objectif d'offrir une solution innovante, de qualité, moderne et attractive aux agents souhaitant déjeuner sur place. La solution d'un distributeur de repas connecté a été choisie et mise en œuvre à titre expérimental en octobre 2023. Elle sera suivie en 2024 de l'aménagement d'une salle de restauration pour permettre aux agents d'avoir un lieu convivial pour déjeuner.

La Ville a décidé de prendre en charge une part conséquente de chaque repas pris au distributeur, en attribuant une participation financière d'un montant de 4 euros par agent et par jour travaillé. Le reste à charge pour l'agent est de 4,50 euros ou 6,50 euros selon la formule choisie.

#### ➤ Une action sociale renouvelée

Le sujet de l'action sociale a été retravaillé, de manière à offrir à tous les agents un panel large et diversifié de prestations dans tous les domaines (vacances, billetterie, loisirs, enfants, séjours...). Elle a ainsi décidé de poursuivre son partenariat avec le CNAS en prenant en charge intégralement les cotisations payées par les agents jusque-là.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'ensemble des agents pourront donc bénéficier de ces prestations gratuitement. Ceux qui payaient une cotisation mensuelle ne la paieront plus. De plus, l'adhésion des agents pourra se faire dès leur entrée dans le personnel communal, sans condition d'ancienneté. Le budget prévu en 2024 est de 195 K€.

### **1.5.2.3. Le vieillissement au travail : Un enjeu important renforcé par la réforme des retraites**

Une nouvelle réforme des retraites a également été publiée au Journal officiel du 15 avril 2023 impactant pour certaines dispositions les pensions dès le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Dans ses principales mesures applicables aux fonctionnaires territoriaux, il faut noter

:

- Le recul de l'âge légal de départ à la retraite à raison de 3 mois par génération pour atteindre en 2030 : 64 ans pour la catégorie sédentaire (pour les assurés nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1968) et 59 ans pour la catégorie active (pour les assurés nés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1973)
- L'accélération du calendrier d'augmentation de la durée d'assurance pour atteindre 43 annuités
- La modification du dispositif « carrières longues » et l'adaptation des dispositifs de retraite anticipée
- La possibilité d'un maintien en fonctions, sur autorisation, jusqu'à l'âge de 70 ans (uniquement pour les catégories sédentaires)
- L'introduction d'un mécanisme de retraite progressive permettant à un agent, sous certaines conditions, d'exercer son activité à temps partiel et de bénéficier du versement partiel de sa pension
- L'évolution des dispositions sur le cumul emploi-retraite permettant désormais la génération de nouveaux droits à pension

Ces nouvelles dispositions représentent un véritable enjeu pour les collectivités qui vont devoir faire face au vieillissement des agents en activité, prendre toutes les mesures pour assurer le plus longtemps possible leur maintien dans l'emploi et trouver des solutions de reclassement en cas d'inaptitude définitive aux fonctions prononcées essentiellement pour les agents exerçant des métiers à forte pénibilité.

Le sujet est traité de manière proactive par la Ville qui va renforcer ses démarches de prévention en direction des agents et sa politique de reclassement. En effet, la réforme n'a pas été attendue pour accompagner les agents à leur poste, appréhender leurs risques professionnels et proposer un accompagnement personnalisé des agents en reclassement dans le cadre de la Période Préparatoire au Reclassement (PPR). Ainsi, dix agents ont déjà été accompagnés ces deux dernières années dans leur reconversion professionnelle.

Pour se préparer à cette évolution, la DRH envisage la transformation de deux de ses postes en postes de chargés de développement des compétences qui seront chargés d'appréhender la formation des collaborateurs en lien avec le maintien des compétences et dans l'emploi, mais aussi les questions plus spécifiques de prévention de l'usure

professionnelle et de gestion des inaptitudes au poste de travail par le reclassement professionnel.

#### **1.5.2.4. Un pilotage RH renforcé**

En 2022, la DRH a changé son système d'information pour adopter une solution modernisée, qui a fait sa preuve en 2023 en simplifiant certains actes de gestion et qui a permis d'amorcer le partage de la fonction RH avec les directions opérationnelles par la mise à disposition dématérialisée du dossier agent.

La Ville a fait un investissement à long terme en implémentant un nouvel outil et en se dotant de compétences spécifiques pour réaliser un suivi macro et micro de l'activité. Le chantier n'est pas terminé, il se poursuivra en ce sens en 2024.

La rénovation de l'entretien professionnel couplé au CIA (Complément Indemnitaire Annuel) en 2023 est l'illustration d'une plus grande facilité à intégrer les dispositifs RH dans le logiciel principal, les mettre à disposition des directions et en permettre l'historisation.

#### **1.5.2.5. Un dialogue social organisé**

Sur l'ensemble des dispositifs mis en place, la Direction des Ressources Humaines poursuit un dialogue social actif.

Outre les Comités Sociaux Territoriaux (CST) et les Formations Spécialisées en Santé, Sécurité et Conditions de Travail (FSSCT) qui ont été installées en janvier 2023 à la suite des élections professionnelles de 2022, des réunions de dialogue social sont intercalées tout au long de l'année pour engager la discussion sur les enjeux RH d'organisation, les réformes et leurs impacts et/ou les difficultés remontées du terrain.

#### **1.5.2.6. La durée du temps de travail**

Depuis une délibération du 19 mai 2021, la Ville d'Antony a adopté un temps de travail de 1 607 heures par an calculées de la façon suivante :

365 jours :

– 104 jours de repos hebdomadaires

– 8 jours fériés

– 25 jours de congés payés

= 228 jours travaillés :

$228 \text{ j} \times 7\text{h} = 1596 \text{ h}$  ou  $45,6 \text{ semaines} \times 35 \text{ h} = 1596 \text{ h}$ , Arrondi à 1600 h + journée de solidarité 7h = 1607 h

La collectivité a opté pour la mise en place de cycles de travail suivants :

Durée hebdomadaire	moyenne	Jours ARTT*	Postes concernés
35 heures		aucun	Pour les postes de catégorie C et B (non encadrants)
36 heures		6 jours	
37 heures		12 jours	
37 heures		12 jours	Pour les postes de catégorie A et B (encadrants)

Deux services disposent d'une dérogation aux 1 607 heures : le centre de supervision Urbain et le Cinéma.

La durée annuelle de travail des opérateurs de vidéo-surveillance est fixée à 1 537 heures en raison des sujétions particulières liées à l'exercice de cette fonction (cycles de 24 heures, roulement d'équipe, horaires décalés (fonctionnement en 3x8), travail les dimanches et jours fériés, amplitude de fonctionnement : 365 jours par an)

La durée annuelle des agents polyvalents du cinéma est quant à elle fixée à 1 572 heures en raison des sujétions particulières liées à l'exercice de cette fonction (travail de nuit, travail les dimanches et jours fériés, roulement d'équipes, amplitude de fonctionnement : 365 jours par an)

L'application du nouveau temps de travail est effective depuis 2022.

#### **1.5.2.7. La masse salariale**

Au vu des mesures envisagées par la Ville et des mesures d'évolution salariale gouvernementales, pour 2024, le budget primitif prévoit une évolution des dépenses de personnel de +6% qui passeront de 52,3 M€ à 55,5 M€.

Les principales évolutions expliquant cette augmentation sont :

-Les mesures gouvernementales (impact point d'indice, augmentation de toutes les catégories de 5 points, CNRACL, Prime pouvoir d'achat, GIPA) : 1,37 M€

-Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) : 0,4 M€

-Les créations de postes / suppressions de poste et baisse attendue des vacances de poste : 0,585 M€

-Les créations de poste liées aux nouveaux équipements (crèche et école Jean Zay, US Métro) : 0,5 M€

-Les élections européennes : 0,09 M€

Pour rappel, les dépenses de personnel se répartissent principalement de la façon suivante :

	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Evolution</b>	
Traitement de base	22.94	23,51		
Charges patronales	13.79	14,38		
Supplément familial de traitement	0.39	0,41		
Régime indemnitaire	4.71	4,94		
Prime de fin d'année	1.45	1,54		
Indemnité de résidence	0.66	0,68		
Vacations	3.69	3,76		
NBI	0.19	0,18		
Heures supplémentaires	1.07	0,92		
Astreintes	0.08	0,09		
Avantages sociaux	0.21	0,26		
Apprentis	0.07	0,11		
Autres charges (carence, GIPA, chômage, détachés, assurances, capital décès...)	1.39	1, 52		
<b>Total Masse salariale (M€)</b>	<b>50.6</b>	<b>52.3</b>		<b>+ 3,3%</b>

## **2 : Les orientations budgétaires 2024**

### **2.1 : Le programme énergie – environnement – climat**

La Ville d'Antony se doit de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses activités, mais aussi d'adapter son territoire au dérèglement climatique (canicules, inondations ...) et de soutenir les efforts en ce sens des habitants.

A partir d'un bilan carbone dont l'élaboration a été lancée à la fin 2023, la Ville entend décarboner ses bâtiments et le fonctionnement de ses services publics à horizon 2030, en réduisant au minimum sa consommation d'énergies fossiles. Son programme concerne :

- L'ensemble des bâtiments municipaux qui vont se voir appliquer un programme sévère de sobriété
- La production d'énergie photovoltaïque sur le toit des bâtiments qui s'y prêtent
- La gestion technique centralisée des bâtiments pour piloter à distance leur température et leur éclairage
- L'éclairage public
- Le parc automobile

C'est l'objet du Schéma Directeur Energie (SDE), dont la mise en œuvre permettra d'améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti et de diminuer les charges de fonctionnement.

En 2022 et 2023, les bâtiments et les services publics municipaux ont consommé les valeurs de MWh suivantes (Valeurs exprimées en milliers) :

Conso. en MWh (en milliers)	2022			2023		
	Bâtiments	Eclairage public	Parc auto.	Bâtiments	Eclairage public	Parc auto.
Gaz	10,4			8,2		
Electricité	7,2			7,3		
Chauffage urbain	2,1			1,7		
Eclairage public		1,8			1,4	
Véhicules			1,3			1,2
Total	19,7	1,8	1,3	17,2	1,4	1,2
	22,8			19,8		

Grâce aux mesures prises et aux investissements réalisés, notre ambition est de réduire ces consommations :

-En 2024 de -800 MWh (-500 MWh pour l'électricité et -300 MWh pour le gaz)

-En 2025 de -3100 MWh (-1200 MWh pour l'électricité et -1900 MWh pour le gaz)

**La Ville devrait donc ramener sa consommation d'énergie de 19,8 MWh à 15,9 MWh (soit -30% par rapport à 2022).**

### ↳ **La rénovation thermique des bâtiments municipaux**

Dans ce cadre, la Ville a amorcé ses actions en 2023 qui permettront de réaliser les économies dès 2024 de l'ordre de 412 MWh/an (PV, PAC, sondes) réparties comme suit :

↳ Opération de mise en place de deux centrales solaires aux écoles La Fontaine et Blanguernon en autoconsommation et réinjection du surplus :

-Groupe scolaire La Fontaine :

- Surface : 477 m<sup>2</sup>
- Production espérée : 63,7 MWh/an
- Nombre de panneaux : 168 panneaux

Pour rappel, la consommation moyenne d'électricité du GS : 80,6 MWh/an

-Elémentaire Blanguernon :

- Surface : 397,6 m<sup>2</sup>
- Production espérée : 56,4 MWh/an
- Nombre de panneaux : 140 panneaux

Pour rappel, la consommation moyenne d'électricité de l'école : 54,7 MWh/an

↳ Opérations de remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur :

- Crèche La Fontaine : 70 MWh/an d'économies attendues
- Maison des Bas Graviers : 47 MWh/an
- Inspection académique : 38 MWh/an
- Pavillon de la Croix Rouge : 34 MWh/an

↳ Opération de déploiement des sondes CO<sub>2</sub>/Température :

- Médiathèque Arthur Rimbaud : 6,8 MWh/an d'économies attendues
- Château Sarran : 5,5 MWh/an
- Hôtel de Ville : 61,1 MWh/an
- Service Logement : 2,0 MWh/an
- CML Parc Heller : 27,0 MWh/an
- Le « 11 » : 1,1 MWh/an



La Ville poursuit ses actions en 2024 :

- Lancement du marché global de performance portant sur les systèmes (décarbonation des systèmes de chauffage, installation de panneaux photovoltaïques et de l'optimisation des systèmes d'éclairage) et les isolations de couverture, pour un périmètre de 9 sites sélectionnés (9 écoles), pour lesquels l'équipe retenue aura à sa charge, non seulement les études de conception répondant à un programme ambitieux, les travaux, mais aussi la maintenance sur une période significative pour s'assurer de l'atteinte des objectifs de performance :

↳ L'année 2024 devrait permettre de désigner l'équipe et mener les études en phase avant-projet pour l'ensemble des 9 sites. Les travaux se dérouleront ensuite de 2025 à 2030

↳ Les premières économies tant en énergie qu'en CO2 sont attendues à partir de 2026

- Consultation et études de conception pour une rénovation énergétique lourde du centre de vacances l'Hermitage à Samoëns

↳ 267 MWh/an d'économies attendues à partir de 2026

- Etudes en vue de la rénovation énergétique des enveloppes des écoles élémentaire Blanguernon (isolation par l'extérieur) pour 34,6 MWh/an d'économies attendues en 2025 et du groupe scolaire La Fontaine (isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries) pour 250 MWh/an d'économies attendues en 2025

- Déploiement d'une hypervision sur les principales installations de la Ville, permettant de mesurer et de piloter à distance les installations CVC (Chauffage Ventilation Climatisation) et éclairage dans les principaux bâtiments municipaux

↳ 1 181 MWh/an d'économies attendues en 2025

- Déploiement des sondes CO2/Hygrométrie/Températures au centre maritime Paul Roze à Kerjouanno

↳ 16,2 MWh/an d'économies attendues en 2025

- Remplacement des chaudières à gaz par des pompes à chaleur sur le multi-accueil La Clé des Champs pour 144 MWh/an d'économies attendues à partir de 2025, le Stade Georges Suant pour 171 MWh/an d'économies attendues à partir de 2025, la Halte-Jeux Pomme d'Api pour 45 MWh/an d'économies attendues à partir de 2025 et le RAM Souris Verte pour 26 MWh/an d'économies attendues à partir de 2025

- Travaux de mise en place d'une ventilation double-flux dans les logements de 4 groupes scolaires (maternelle du Val de Bièvre, groupes scolaires Pajeaud, Noyer Doré et Velpeau). Ces travaux permettront d'assainir les logements et d'apporter un réel confort aux occupants

- Poursuite de la mise en place de stores extérieurs sur les groupes scolaires André Pasquier, Noyer Doré et Les Rabats

- Remplacement des ballons de production d'eau chaude sanitaire au gaz par des ballons de production d'eau chaude sanitaire thermodynamiques (Centre technique municipal (économies gaz de 33,5 MWh), gymnases Les Rabats (économies gaz de 16,5 MWh) et Velpeau (économies gaz de 68,4 MWh), cuisine de l'école élémentaire E. Blanguernon (économies gaz de 8,5 MWh)

### ☞ La production d'énergie photovoltaïque

Le développement des installations photovoltaïques constitue un levier essentiel de développement des énergies renouvelables, et permet un usage mixte de la production (autoconsommation et revente du surplus). L'ambition de la Ville, en regard du potentiel photovoltaïque de son patrimoine bâti, est de permettre une production, à échéance 2030, de l'ordre du 1/3 de sa consommation.

Plusieurs investissements sont ainsi planifiés en 2024, dans la continuité des projets déjà menés en 2023 :

- Travaux de mise en place de panneaux solaires photovoltaïques au Stade Georges Suant (surfaces de toiture et exposition des équipements présentant le plus fort potentiel du patrimoine bâti)
  - ☞ Surface de couverture couverte par des panneaux de 1 265 m<sup>2</sup>
  - ☞ Production attendue dès 2025 : 430,6 MWh/an
  - ☞ Extension du poste ENEDIS, rendue nécessaire pour permettre l'injection sur le réseau de la production d'électricité
  - ☞ Renforcement structurel de la couverture pour permettre de supporter la surface de panneaux
  
- Etudes des reconnaissances structurelles en vue de la pose des panneaux solaires sur 5 sites (Hôtel de ville, multi-accueil La Source, centre sportif Lionel Terray, cinéma/ludothèque, gymnase Pierre de Coubertin)
  - ☞ Hôtel de Ville : production attendue en 2025 de 31,5 MWh/an
  - ☞ Multi-accueil La Source : production attendue dès 2025 de 39,9 MWh/an
  - ☞ Centre sportif Lionel Terray : production attendue dès 2025 de 200 MWh/an
  - ☞ Gymnase Pierre de Coubertin : production attendue dès 2025 de 49,9 MWh/an
  - ☞ Cinéma Le Sélect : production attendue dès 2025 de 17,7 MWh/an

### ☞ La gestion technique centralisée des bâtiments

La mise en place de la gestion technique centralisée des bâtiments (GTB) est à l'œuvre, pour une partie significative du patrimoine bâti communal. Certains outils et actions, en cours, participent déjà de cette stratégie de gestion : sondes de température de taux d'hygrométrie et de niveau de CO2 par exemple. Il s'agit maintenant de mettre en place une hypervision centralisée afin de valoriser les données, les exploiter et piloter les installations CVC (Chauffage-Ventilation-Climatisation) ainsi que les éclairages à distance, ceci participant à l'amélioration globale de l'empreinte carbone de la Ville.

Grâce au recours à un outil intégré à la suite applicative 365, la mesure numérique du bilan carbone sera engagée pour suivre la trajectoire bas carbone 2024-2030.

### ↳ L'éclairage public

La Ville a engagé depuis une décennie un programme important de modernisation de l'éclairage public, sur l'ensemble de la voirie communale, en remplaçant systématiquement ses lampadaires, ses plaques de rues et ses feux tricolores par des équipements à basse consommation de type leds et en renouvelant ses armoires, afin de pouvoir optimiser les consommations.

Comparativement à 4 695 MWh en 2008, la consommation électrique de l'éclairage public est passée à environ 1 400 MWh à fin 2023 (contre 1 770 MWh en 2022, soit -20% en un an). De son côté, la consommation de la signalisation tricolore est passée de 428 MWh en 2006 à environ 95 MWh.

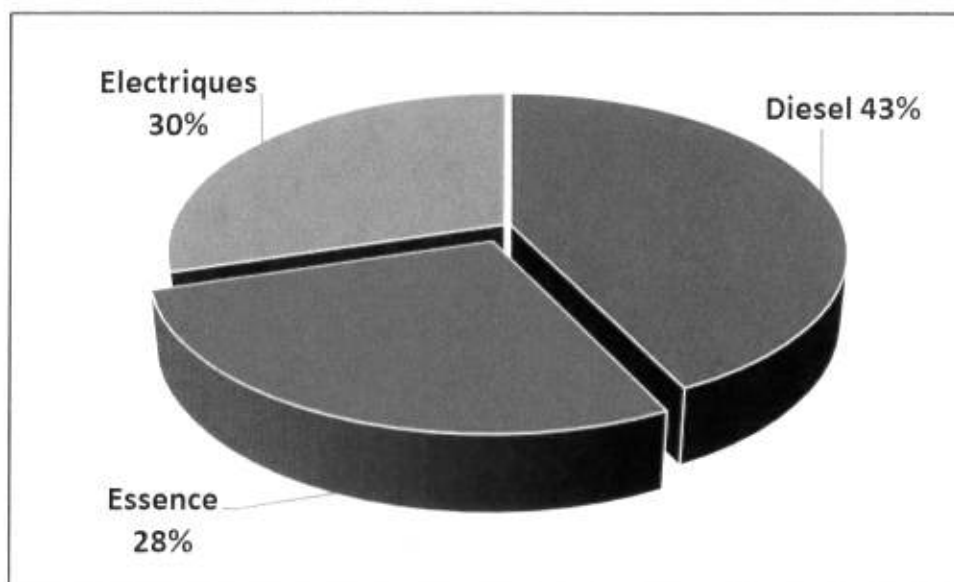
Dans un contexte d'inflation et de sobriété énergétique, l'objectif de ces investissements reste d'abaisser encore les consommations électriques de l'éclairage public à 1 000 MWh dès 2025 et à 750 MWh à horizon 2027 après le passage en leds de l'éclairage des voiries départementales, en cours de contractualisation.

### ↳ Le verdissement du parc automobile

En 2023, la Ville a acquis 11 véhicules électriques pour un budget de 498 400 €.

Le parc automobile se compose désormais de 178 véhicules répartis comme suit :

- 76 véhicules Diesel (43 %)
- 49 véhicules Essence (27 %)
- 53 véhicules Electriques (30 %)



La cible de 1/3 de véhicules électriques sera dépassée en 2024.

En 2024, la Ville poursuivra le programme de mutation de sa flotte automobile par l'acquisition de nouveaux véhicules électriques afin d'achever le remplacement de son parc automobile de niveau Crit'Air 4. La ville va ainsi se porter acquéreur de 13 nouveaux véhicules électriques allant du petit VL au gros véhicule utilitaire.

L'électrification de la flotte de véhicules s'accompagnera en outre de la poursuite de la mise en place de nouvelles bornes électriques dans l'enceinte des sites municipaux (8 nouvelles bornes d'alimentation électrique au sein des équipements municipaux).

Enfin, dans le cadre de son plan de mobilité durable, la Ville a mis en place, pour le personnel municipal, un dispositif d'autopartage et de vélo-partage afin de permettre une mobilité éco-responsable de ses collaborateurs et une optimisation de sa flotte de véhicules. Plusieurs directions se sont, d'ores et déjà, portées candidates pour utiliser au quotidien ce moyen de déplacement efficace et vertueux.

## **L'environnement et les espaces publics**

La Ville se doit aussi d'adapter ses espaces publics au dérèglement climatique, en réduisant les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols.

La qualité de l'environnement et le traitement des espaces publics resteront des axes prioritaires du programme d'investissement en 2024 et pour les années suivantes. Ainsi, le programme de rénovation de la rue Mounié, comprend la plantation de dix arbres, en plus des dix arbres existants, l'aménagement de nombreux espaces verts de pleine terre, et le choix de couleurs claires pour les revêtements minéraux.

La Ville a démarré en 2022 un programme de verdissement des cours d'écoles pour réduire les îlots de chaleur et améliorer le bien-être des enfants : cour de l'école maternelle du Noyer Doré, du centre culturel Ousmane Sy, et de l'école élémentaire des Rabats.

En 2024, est prévue la cour de l'école élémentaire Paul Bert, qui sera suivie en 2025 de la cour de l'école maternelle. Ces deux projets ont été préparés en concertation étroite avec les enseignants et les parents d'élèves.

Afin de prioriser l'action de la Ville et de définir un programme complet pluriannuel de rénovation des cours des autres groupes scolaires, un diagnostic thermique des cours d'écoles a déjà été réalisé en 2022, et sera complété et finalisé en 2024, par des mesures de températures et d'humidité relevées sur la période estivale. La transformation de l'intégralité des cours d'école représentera à terme un budget d'environ 7,5 millions d'euros.

Dans le même esprit, la Ville a poursuivi la déminéralisation et la végétalisation du nouveau cimetière.

Un nouveau jardin collectif situé rue de l'Abreuvoir a été inauguré le 29 septembre 2023. Une surface de 450 m<sup>2</sup> aménagée de jardinières rehaussées a été mise à disposition

d'une association de quartier pour qu'elle fasse vivre ce potager collectif, vecteur d'insertion, de lien social et de sensibilisation au respect de l'environnement. A ce jour, l'association compte 42 membres dont les deux porteurs de projet. Dans l'esprit du budget participatif, ce projet a été coconstruit avec les habitants et en particulier les porteurs de projet.

A l'initiative du conseil des jeunes citoyens, le skate-park de la rue du Pont de Pierre va faire l'objet d'un réaménagement complet afin de l'adapter aux pratiques actuelles des amateurs de sports de glisse urbains tout en préservant son insertion dans l'environnement et le paysage. Des études ont été initiées en 2023 et se poursuivront tout au long de l'année 2024 avec un objectif de réalisation des travaux début 2025 pour un montant estimé à 400 000€.

Après la mise en œuvre en 2023 de divers projets lauréats des derniers budgets participatifs (réaménagement de la cour élémentaire des Rabats, création des jardins collectifs de l'abreuvoir, mise en place du tri sélectif au parc Bourdeau, au square du 8 mai 1945 et au parc du Noyer Doré), d'autres projets primés, notamment en 2023, seront mis en œuvre en 2024 :

- mise en place de jardinières de plantes aromatiques
- végétalisation du mur du gymnase Velpeau
- réalisation d'une micro-forêt sur une surface minérale
- perméabilisation et végétalisation des rues en pied d'arbre
- embellissement par végétalisation du mur du cimetière de la rue Emile Glay
- installation de récupérateurs d'eau de pluie dans certaines écoles
- nouvelle aire de jeux pour enfants au Parvis du Breuil (avec sol drainant)
- réalisation d'un atlas de la biodiversité communale

Enfin, concernant le projet d'Atlas de la biodiversité communale, la Ville, lauréate de l'AMI « Inventaires écologiques métropolitains », lancé par la Métropole du Grand Paris, a pu réaliser en 2023 une première partie d'un inventaire écologique (habitats, faune et flore) sur 30 hectares d'espaces verts du territoire communal. Il est prévu en 2024 de poursuivre la réalisation de cet inventaire pour constituer cet atlas de la biodiversité communale. Ce document fera l'inventaire des habitats et des espèces présentes dans les espaces verts de la commune, et synthétisera les préconisations de gestion et de valorisation des milieux naturels.

## **La rénovation du Parc Heller, la renaturation de la Bièvre et du ru des Godets**

Initiée par la Métropole du Grand Paris, l'opération de renaturation de la Bièvre sur cinq sites entre Antony et Paris, soit environ 2 Km, intégrera sur le site du Parc Heller la renaturation du ru des Godets, le rétablissement de sa confluence avec la Bièvre et la réouverture de la Bièvre dans sa traversée du Parc Heller. Ce projet d'ampleur permettra de retrouver un écoulement naturel de l'eau au sein du parc, vecteur de biodiversité et porteur de résilience au changement climatique, et de renforcer son rôle d'îlot de fraîcheur. Le cours de la Bièvre constituera aussi un réservoir de l'ordre de 15 000 m<sup>3</sup> en cas d'intempéries.

Dans la continuité de ce projet, la Ville a engagé son projet de réaménagement du Parc Heller. La consultation des habitants « Ensemble imaginons le parc Heller », lancée au printemps 2022, a permis de comprendre les attentes des utilisateurs des lieux et de venir compléter les éléments de programme pour l'aménagement du parc.

L'année 2023 s'est concentrée sur la réalisation d'études préalables (inventaires faune/flore, études géotechniques, diagnostic phytosanitaire, relevés de géomètre, détection de réseaux) nécessaires pour préciser l'état des lieux du site. Elles permettront de compléter le programme et de finaliser le dossier technique servant de base à la consultation de l'équipe de maîtrise d'œuvre chargée de mener à bien le projet de réaménagement du parc Heller autour des rivières et de leur confluence. La consultation pour désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre sera lancée en 2024. Durant toute la durée des études, une concertation active sera menée avec les habitants.

### **Les mobilités durables**

Avec les autres collectivités publiques, la Région, la Métropole, le Département, le Territoire Vallée Sud Grand Paris, la Ville s'est engagée à favoriser les mobilités durables et tout particulièrement le vélo.

L'élaboration d'un schéma directeur cyclable, voté à l'unanimité en avril 2023, permet de définir un programme pluriannuel d'investissement pour la suite de la mandature.

Des abris à vélos sécurisés ont été installés aux abords des gares RER Antony (58 places) et La Croix de Berny (76 places). Ils sont en projet pour 2024 aux abords de la gare Les Baconnets (60 places).

Deux parkings à vélos sécurisés (14 et 36 places) ont été créés en 2023. L'un au centre du pôle économique de la Croix de Berny, entièrement autonome et solaire, l'autre sur le parking de l'Hôtel de Ville. Un troisième sera installé en 2024 dans le parking souterrain du centre-ville.

La Ville, Ile de France Mobilités et Vallée Sud-Grand Paris continuent d'installer des consignes vélo sécurisées (étude de pré-faisabilité pour les gares RER Fontaine Michalon et Parc de Sceaux). L'ouverture d'une Maison du vélo est à l'étude dans le nouveau quartier Jean Zay, en partenariat avec Ile de France Mobilités.

Dans le domaine du stationnement des vélos, la ville expérimentera en 2024 un abri vélobox de 6 places dans le quartier du Noyer Doré (stationnement résidentiel). La ville installera également au début de l'année 2024 une station de réparation de vélos aux abords du Parc Heller, à la suite d'un projet du Budget participatif.

Dans le domaine de la promotion des mobilités douces, la ville poursuit l'aventure de la Fête du vélo, dans le cadre du dispositif « Mai à vélo ». Elle aura lieu en 2024 les 19 et 20 mai et proposera, outre les habituels stands ludiques et sportifs, des ateliers de prévention et une balade à vélo, en partenariat avec les associations cyclistes de la Ville.

En 2024, la ville souhaite mettre en œuvre un jalonnement pour les cyclistes et les piétons, pour inciter les Antoniens aux mobilités actives et durables, en indiquant notamment les distances et les temps de parcours. Après la Place Patrick Devedjian, il sera développé rue Mounié et dans le centre-ville.

Au niveau de l'écomobilité scolaire, en partenariat avec l'Éducation nationale, la ville poursuivra en 2024 le déploiement du *Savoir rouler à Vélo* au sein des écoles élémentaires (3 écoles concernées en 2023/24) et le projet MOBY dans deux écoles élémentaires (Les Rabats et Paul Bert). Ces deux projets pédagogiques ont pour objectif d'apaiser les abords des écoles et de permettre aux élèves quittant le cycle primaire de circuler à vélo en ville. La méthodologie MOBY est appliquée pour faciliter les déplacements piétons dans le cadre de la reconstruction du groupe scolaire Anatole France.

La ville poursuivra le développement des mobilités partagées. Ainsi, un service d'autopartage à destination des Antoniens sera mis en place en 2024. La mise à disposition de vélos partagés destinée aux Antoniens sera renouvelée en 2024.

En tant qu'employeur, la Ville a déployé en 2023, pour le personnel municipal, un dispositif d'autopartage et déploiera en 2024 un dispositif de vélo-partage. Ces mobilités partagées ont pour objectif de permettre une mobilité éco-responsable de ses collaborateurs et une optimisation de sa flotte de véhicules. Plusieurs directions se sont, d'ores et déjà, emparées de ces nouveaux moyens de déplacement efficaces et vertueux.

### **Les transports en commun**

Le projet d'aménagement de la Gare RER B « Antony » en Eco Station Bus se poursuit afin de redéfinir l'organisation de cet espace. Des études intégreront la conception d'ouvrages qualitatifs, l'optimisation des espaces et de l'organisation (régulation des bus), la place de l'utilisateur et l'apport de services à destination des voyageurs.

Avec la mise en route du tramway T10, la restructuration du réseau de bus intercommunal a été ajustée et améliorée, au profit des usagers.

### **Le réseau de bornes de recharge**

Fin 2023, la ville d'Antony disposait de 23 bornes de recharge offrant des puissances de charge allant de 7 à 22 KWh, réparties sur 3 stations. Une quatrième station a vu le jour à la Croix de Berny. Cette nouvelle station a la particularité de disposer de 5 points de recharge rapide allant de 50 à 150 KWh.

Outre l'installation de douze nouvelles bornes dans les parkings Jean Zay et du centre-ville, le déploiement de ce réseau sera poursuivi autant que nécessaire.

## ↳ La géothermie

En vue de diversifier les énergies renouvelables, qui remplaceront les énergies fossiles, la Ville a lancé l'étude d'un projet de géothermie.

Ce projet est actuellement examiné avec les services de l'Etat.

## ↳ L'éducation à l'écologie

Sensibiliser les habitants sur la transition écologique permet de développer une culture commune en comprenant les phénomènes climatiques en jeu pour identifier des actions pertinentes qui impacteront favorablement le futur.

En 2024, la Ville d'Antony poursuivra ses actions de sensibilisation, comme la Fresque du Climat avec l'association éponyme. Cinq ateliers sont programmés pour le 1er semestre 2024.

Le forum de la rénovation énergétique, événement permettant d'accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, co-organisé avec les villes de Sceaux et de Bourg-la-Reine, sera reconduit les 15, 16 et 17 novembre 2024.

L'éducation à l'écologie passe aussi par des actions qui permettent aux habitants de changer leurs habitudes de consommation, d'alimentation et de déplacements, de manière conviviale. En 2024, la Ville poursuit son objectif de réduire l'empreinte écologique de tous les événements organisés par la ville d'ici 2026, en déployant au fur et à mesure des mesures vertueuses : achats responsables, réduction forte des supports papier de communication, tri des déchets, promotion forte des transports en commun, du vélo et du covoiturage pour venir aux événements, collaboration avec des prestataires locaux et zéro déchet stands de sensibilisation, collecte d'objets pour réemploi.

Enfin, lors des classes de découvertes ou des séjours de vacances aux centres de Samoëns et de Kerjouanno, les enfants et les jeunes y participent en tant qu'éco-citoyens conscients de leur impact sur l'environnement (interventions pédagogiques sur l'écologie, déplacements à pied et à vélo, actions zéro déchet, suggestion d'idées).

## 2.2 : L'attractivité du centre-ville

Comme l'ont déjà fait avec succès d'autres communes de l'agglomération parisienne, Antony a entrepris de se donner un centre-ville de qualité et attractif, qui concourra à affirmer son identité et confortera son tissu commercial de proximité.

En 2021, a été ainsi inaugurée la Place Patrick Devedjian qui, avec un espace réservé aux piétons et ses restaurants, a obtenu un grand succès.



En 2024, est programmé le réaménagement de la rue Auguste Mounié, qui donnera la priorité aux piétons en limitant et apaisant la circulation des véhicules. Ainsi, que celui de la rue de l'Eglise. L'inauguration de ces deux aménagements aura lieu en septembre prochain.

Dans le même esprit, il est prévu au cours des années suivantes l'extension de ce projet d'embellissement aux autres rues du centre-ville (Rue Velpeau, avenue Gabriel Péri, rue Jean Moulin ...).

## **2.3 : Les nouveaux quartiers**

### **↳ Jean Zay**

La construction du nouveau Quartier Jean Zay devrait se terminer à la fin de l'été. D'ores et déjà, l'école et la crèche sont pratiquement achevées et le parking est en bonne voie.

La réalisation des espaces publics et celle des logements progressent. Les premiers habitants devraient commencer à emménager au dernier trimestre.

Il restera encore à construire la future Médiathèque, qui abritera aussi les archives municipales, et la dernière résidence étudiante du quartier. Les travaux vont commencer dans quelques mois.

### **↳ Antonypole**

L'aménagement du futur quartier Antonypole sera réalisé par Vallée Sud-Grand Paris avec son outil d'aménagement Vallée Sud Aménagement. La création de la ZAC est planifiée pour fin 2024 après validation du dossier d'étude d'impact. Une équipe de maîtrise d'œuvre des espaces publics a été désignée fin 2023.

Le chantier de la ligne 18 avance conformément aux prévisions de la Société du Grand Paris. Le tunnelier a atteint l'aéroport d'Orly depuis plusieurs mois et la construction de la gare Antonypole est en voie d'achèvement.

Le premier projet de construction sur le site sera celui du projet Linkcity Emerige, primé par le concours « Inventons la Métropole » de 2017. La première phase de ce chantier sera lancée début 2025.

L'architecte du futur Centre André Malraux vient d'être désigné. Le début des travaux de construction est prévu pour la fin 2025, en vue d'une livraison fin 2028.

#### **2.4 : La rénovation de la voirie**

Les programmes de voirie se concentreront en 2024 sur le réaménagement de la rue Auguste Mounié et de la rue de l'Église. Lancés à partir de la mi-février, ces deux projets devront s'achever fin août. Ils ont été conçus suivant toutes les normes de la transition écologique. Tous les arbres existants de la rue Mounié seront conservés et dix nouveaux arbres seront plantés. Des espaces végétalisés de pleine terre seront également réalisés pour permettre une meilleure perméabilisation des sols. Les places de livraison seront également végétalisées et les revêtements de comblanchien comme de granit seront clairs.

Il est programmé aussi la requalification du carrefour de la Résistance et de la Déportation et celle de l'avenue Galliéni, en correspondance avec l'achèvement de la ZAC Jean Zay.

Enfin, le Conseil Départemental en collaboration avec les services de la Ville, a mis au point des projets de requalification des routes départementales 67a, rue Adolphe Pajeaud, 66, et de l'avenue Léon Jouhaux, dont les travaux devraient débiter au 4<sup>ème</sup> trimestre 2024.

#### **2.5 : Le stationnement urbain**

Le déploiement des parcs de stationnement en enclos Vasarely et Hortensias a été achevé en 2023, offrant la possibilité aux usagers de bénéficier d'1h30 de gratuité en centre-ville.

Le parking du centre-ville achèvera sa rénovation au premier trimestre 2024 avec l'ouverture d'une seconde rampe d'entrée et de sortie située sur la RD 920, qui contribuera à réduire le trafic routier dans la principale rue commerçante de la Ville. Cette rénovation s'inscrit dans une démarche globale d'amélioration de l'accessibilité et du confort du parking, et participe aussi à la démarche du développement durable. Le changement du système d'éclairage du parking permettra ainsi d'importantes économies d'énergie.

Par ailleurs, le parking du Parc Heller sera remis en service au début 2024.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Jean Zay, la Ville ouvrira au second trimestre 2024 un nouveau parking en ouvrage de 270 places.

#### **2.6 : Le soutien au commerce de proximité et à l'artisanat**

La Ville soutient son commerce et son artisanat de proximité, qui sont des éléments essentiels de son attractivité.

C'est dans cet esprit qu'elle a aménagé en 2021 la Place Patrick Devedjian qui, avec ses restaurants et ses espaces piétons, attire une clientèle considérable en centre-ville. Et c'est aussi dans cet esprit que vont être reconstruites la rue Auguste Mounié et la rue de

l'Eglise. Il s'agit de donner envie au public de venir en centre-ville plutôt que d'avoir recours au commerce électronique.

L'ouverture au premier trimestre de la nouvelle entrée et de la nouvelle sortie du parking du marché facilitera l'accessibilité du commerce de centre-ville, ainsi que du marché.

Le village de Noël, créé il y a deux ans, sera reconduit, comme la labellisation des artisans, et le soutien aux associations de commerçants des différents quartiers.

L'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) poursuivra l'acquisition des locaux commerciaux du centre commercial Pajeaud en vue de sa reconstruction.

A Antonypole, le tiers-lieu de la Ruche Bleue (métiers d'art, entreprises et Economie Sociale et Solidaire), géré directement par la Ville, sera maintenu et son offre événementielle amplifiée. Le fonctionnement du Pôle Local Innovation (PLI) sera progressivement arrêté du fait de la destruction de ses bâtiments prévue en 2025. Ses derniers locataires seront relocalisés autant que possible dans des locaux communaux voisins ou gérés par l'EPFIF sur le site.

L'intégration d'acteurs économiques locaux dans le cadre de la démarche éco-responsable ou sociale de la Ville sera renforcée pour ses manifestations en 2024 : trophées et fournitures alimentaires du semi-marathon ; traiteurs des cérémonies et de la distribution alimentaire de Noël ; emplacements et animations de la fête de la musique nouvelle formule ; matériel de la journée du street-art ; impression de la lettre économique ; colis de Noël pour les maisons de retraite et les SDF domiciliés au CCAS ... etc...

La prospection et l'analyse des dossiers des porteurs de projets pour la future polarité commerciale de la ZAC Jean Zay en partenariat avec les deux bailleurs commerciaux de la future place, devraient permettre d'ailleurs la qualité et la diversité commerciale recherchées. Il est précisé que grâce aux chantiers de cette opération, plus de 5 000 heures d'insertion professionnelle ont pu être assurées.

Les porteurs de projets souhaitant s'implanter sur la Ville seront reçus et accompagnés et leurs projets analysés au regard des besoins des différentes polarités commerciales.

## **2.7 : Le développement économique, l'emploi, l'économie sociale et solidaire**

Après avoir relancé le Forum de l'emploi à l'automne 2022, la Ville reconduira en 2024 le rythme semestriel initié en 2023. Elle poursuivra l'opération annuelle des jobs d'été au « 11 » Espace Jeunes et 360 Solutions Emploi Doré initiée fin 2023. Enfin, elle accompagnera les événements relatifs au recrutement sur la commune (job dating organisés par les entreprises antoniennes et Pôle Emploi, « match job » et ateliers RH de Vallée Sud Emploi, etc.).

L'édition de la lettre économique trimestrielle « l'Instant Pro », à destination d'un public professionnel sera poursuivie, ainsi que son partenariat avec le Pôle Systematic, à travers l'organisation de manifestations autour d'entreprises innovantes, notamment antoniennes intervenant sur des secteurs de pointe (e-santé, Smart city, qualité de l'air...).

La Ville candidate en 2024 à la seconde édition du programme Intelligent City Challenge (ICC) sous l'égide de la Commission Européenne pour rejoindre la communauté de villes travaillant à la transition verte et numérique de leurs économies locales. La ville sera accompagnée par le groupe Technopolis et travaillera avec le réseau Systematic dans cette initiative de soutien aux villes européennes pour mettre en place une transition verte (Local Green Deal) et numérique (jumelage) de leur économie.

Le soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) sera renforcé avec des actions fortes en matière d'insertion sous l'égide du Conseil de l'ESS créé en 2022. Les actions menées reposent sur un réseau actif d'acteurs locaux, en mettant notamment en relation les prospects et les besoins (Antraide, Espaces, La Table de Cana, l'épicerie sociale et solidaire Ma P'tite Echoppe, TZCLD Antony, etc...). De nouvelles facettes de l'ESS, notamment le handicap ou l'économie circulaire, y seront abordées.

En parallèle, la Ville poursuit l'intégration de clauses sociales d'insertion en faveur des personnes éloignées de l'emploi dans ses marchés publics. Elle consiste en la possibilité pour la Ville, maître d'ouvrage, de réserver une partie des heures générées par un marché public à une action d'insertion. Après une forte augmentation en trois ans, et grâce à un travail concerté avec les acteurs de la commande publique -institutions, acheteurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, fédérations professionnelles, etc- la part de marchés comportant une clause sociale continue de progresser significativement. La Ville reste ainsi la commune la plus active de VSGP dans le champ de l'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre du dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), le Comité Local de l'Emploi (CLE), sera reconduit sur une fréquence trimestrielle. Cette instance décisionnelle et partenariale a participé au dépôt du dossier de candidature de la Ville effectué en 2023, et orientera et suivra notamment les personnes privées durablement d'emploi via des commissions spécifiques créées en 2023.

Grâce à une forte maîtrise foncière, certaines entreprises d'Antonypole devant être relocalisées seront accompagnées par la Ville en raison du programme d'aménagement du quartier. Les rencontres individuelles ou collectives seront ainsi maintenues.

Enfin, un tiers-lieu au service des différentes formes de solidarité de la Ville se matérialisera en 2024 au sein de la Maison des Solidarités. Dans ce cadre, elle réunira les différents acteurs de la solidarité, dont le CCAS, les associations de l'accompagnement social et les acteurs de l'ESS, et mettra à leur disposition des locaux et du matériel à partager.

## **2.8 : L'éducation**

Depuis déjà plusieurs années, la Ville d'Antony s'engage dans une réflexion pédagogique autour des différents temps de la journée de l'enfant. La signature du nouveau Projet Educatif De Territoire (PEDT) en 2022 témoigne de cette volonté de la ville, dans un souci de partenariat constant avec tous les acteurs, associant l'Education nationale, le périscolaire, l'extrascolaire, l'enfant et sa famille. Pour 2024 l'objectif est de le faire vivre pleinement, en collaboration avec les autres services de la Ville.

Depuis septembre 2022, la fréquentation des temps périscolaires a retrouvé le niveau des années 2018-2019, avant Covid. En parallèle, dans le prolongement de 2022-2023, la Ville enregistre une forte fréquentation des centres municipaux de loisirs (CML) les mercredis et durant les vacances scolaires. Parallèlement le recrutement des animateurs reste toujours compliqué et sur les vacances notamment, un pourcentage non négligeable des familles qui inscrivent leurs enfants en centre, décident finalement au dernier moment de ne pas les déposer. Ces constats ont conduit à retravailler le règlement intérieur des centres afin d'avoir une meilleure visibilité sur les présences réelles des familles et les besoins en termes de taux d'encadrement.

Il est rappelé que la capacité d'accueil des CML est réglementaire et doit être appréciée en tenant compte de deux éléments :

- Les capacités des locaux qui permettent d'assurer un accueil dans les meilleures conditions des enfants ;
- Les capacités d'encadrement qui visent à permettre un accueil des enfants en toute sécurité.

Il est à souligner que depuis septembre 2022, les familles ont la possibilité d'inscrire leurs enfants au centre de loisirs Velpeau à la demi-journée les mercredis. Il est constaté depuis septembre 2023 une légère hausse de la fréquentation sur cette activité.

Le Centre de loisirs Paul Roze, construit en 1982 par Jean Nouvel, doit être profondément rénové ou reconstruit. Les études en ce sens seront engagées.

Dans le cadre de la reconstruction de l'école primaire Anatole France, une collaboration active s'est installée avec l'Education nationale et la direction de l'école, afin d'intégrer leurs souhaits pour le futur projet. Celui-ci nécessite de reloger les élèves pendant les travaux. Les locaux du collège provisoire Anne Frank, qui accueilleront l'école pendant la durée de la construction, font l'objet de travaux d'adaptation de janvier à juin 2024. En effet l'accueil d'enfants de primaire, et surtout de maternelle exigent des salles et des sanitaires adaptés. Ce projet de transfert s'accompagne d'une collaboration active avec les représentants des parents d'élèves correspondants sur ce sujet. Le déplacement des élèves et des parents qui les accompagnent sur le nouveau lieu de scolarisation est réfléchi afin d'assurer la sécurité de tous. Au-delà des questions de flux, ce sont également les réflexions autour des temps périscolaires et notamment du temps méridien qui doivent être menées. Ce travail amorcé en 2023 se prolongera en 2024, en lien avec les acteurs concernés (la direction de l'école, l'IEN et les associations de parents d'élèves).

Les travaux de démolition de l'école actuelle Anatole France commenceront à la fin de l'été, et les premiers travaux de construction de la nouvelle école à la fin de l'année. La livraison est attendue pour la rentrée 2027. Le projet consiste en la reconstruction d'un nouveau groupe scolaire de 19 classes (avec un centre de loisirs maternel) pour environ 6 000 m<sup>2</sup> et un gymnase de 890 m<sup>2</sup>.

La salle de mobilité en cours de réalisation à l'école Ferdinand Buisson dans le cadre de la construction du nouveau poste de police municipale attenante sera accessible aux enfants courant 2024.

La végétalisation des cours d'école se poursuivra en collaboration avec les équipes enseignantes, celles des centres de loisirs le cas échéant et les parents d'élèves.

Les travaux du préau extérieur de l'école élémentaire Paul Bert ont été achevés à la fin de l'année 2023. En 2024 les travaux de végétalisation de la cour élémentaire seront amorcés.

Une étude en vue d'adapter la sectorisation scolaire a été menée et votée en décembre 2023 afin d'être prise en compte dans les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2024, date à laquelle la nouvelle école Jean Zay ouvrira ses portes.

2024 est également l'année de la mise en œuvre des inscriptions scolaires dématérialisées.

Enfin, le Nouveau Souffle verra son activité regroupée sur un seul et même site, dans les locaux de l'ancienne école élémentaire de Dunoyer de Segonzac à compter de septembre 2024.

## **2.9 : La Petite Enfance**

Malgré un contexte de difficulté de recrutement dans le secteur de la Petite Enfance, la Ville fait en sorte de maintenir son offre de services aux antoniens. Si la crise des vocations a imposé dans un premier temps d'ajuster l'offre de berceaux, une politique active a en parallèle été mise en œuvre pour recruter, former et fidéliser de nouveaux agents des crèches.

Depuis 2023, la Ville met ainsi en œuvre un certain nombre d'actions afin d'encourager le recrutement de professionnels de la petite enfance (notamment pour les postes d'auxiliaires de puériculture et d'EJE) : mise en place d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les aides auxiliaires, recrutement d'apprentis, mesures d'attractivité de la ville etc... ces mesures ont permis de stopper l'érosion constatée ces dernières années, mais ne permettent toujours pas de proposer l'intégralité des places disponibles. Ainsi en décembre 2023, nous constatons encore 80 places non pourvues en raison du manque de personnel.

L'offre de places devra augmenter en 2024 en raison de l'ouverture de la crèche Jean Zay (60 berceaux). Son ouverture se fera progressivement en fonction de l'arrivée du personnel sur place. Et, afin de rendre attractive cette nouvelle structure, un projet musical pour favoriser davantage le développement cognitif et sensoriel des enfants est à l'étude.

Par ailleurs, la récente mise en œuvre de la réforme des modes d'accueil oblige les collectivités à mettre en place des analyses des pratiques professionnelles (Accueil des familles et enfants, relations entre collègues ...) à travers l'intervention de psychologues. La Ville garantira ainsi un quota de 6 heures par agents et par an.

La Ville poursuivra ses actions en faveur de l'inclusion des enfants porteurs de handicap avec un travail partenarial avec le CAMSP (Centre d'Action Médico-Social Précoce) pour aider les professionnels à détecter les troubles du neurodéveloppement et proposer un accueil en crèche adapté et pensé en amont, et à même de préparer la transition vers l'école.

## **2.10 : La famille**

La Ville a ouvert en octobre 2023 la Maison des Familles sur le quartier Jean Zay. Cette structure nouvelle incarne un lieu ressource pour les familles, un lieu d'accueil des futurs parents, des parents et enfants, ainsi que des grands parents. Les familles y trouvent à la fois un espace de jeux et d'activités, mais aussi de l'information et du soutien pour vivre la parentalité aujourd'hui. Une équipe pluri-disciplinaire de professionnels est au service des familles pour les accompagner et les soutenir à la lumière des neurosciences et de la théorie de l'attachement.

La Maison des Familles offre ainsi un soutien aux liens familiaux, privilégiant le développement personnel et social des enfants et des adolescents.

## **2.11 : La jeunesse**

La Ville poursuivra l'ensemble de ses actions en faveur de la Jeunesse.

L'organisation des classes de découverte à Samoëns et Kerjouanno offrira comme chaque année un total de 50 séjours, 26 à Samoëns et 24 à Kerjouanno, touchant près de 1200 élèves, répartis sur 53 classes élémentaires et 3 maternelles. L'ensemble des établissements scolaires bénéficiera de cette activité, largement plébiscitée.

L'offre de séjours de vacances sera maintenue en 2024, avec toujours un objectif de mixité sociale. Pour mémoire, la Ville a bénéficié sur l'été 2023 du dispositif des colos apprenantes (plus de 90 jeunes éligibles).

Le « 11 » Espace jeunes restera un lieu d'accueil, d'écoute, de conseil et d'orientation ayant pour mission d'accueillir gratuitement tous les jeunes sans exception. Il

s'adresse aux 11-25 ans. La structure a renouvelé sa labellisation Information Jeunesse le 29 novembre 2022 pour une durée de 6 ans. Son activité se décline toujours autour de 3 grandes missions :

-L'information jeunesse, comprenant la formation, l'emploi, et l'accompagnement à la scolarité, les actions de prévention et le dispositif d'aide aux projets (Bourse de l'aventure et de la création, Cap sur le monde, le pack ados, le permis de conduire, le BAFA).

-Le Conseil des jeunes citoyens (instance représentative de la jeunesse antonienne ou scolarisée à Antony) : 36 jeunes y ont participé en 2022/2023 et ont multiplié un grand nombre d'actions de solidarité (actions avec les seniors) et d'actions écocitoyennes (cleanwalk etc.). Ils ont organisé un laser run inter-établissements qui a remporté un vif succès.

-L'animation et les loisirs avec les Stages « Jeunes » (dispositif inter-directions : sports, culture, jeunesse).

Un travail de réaménagement de l'espace accueil a été mené afin de permettre une meilleure lisibilité des ressources internes par le public, favoriser la convivialité. L'arrivée du référent jeunesse/multimédia, en décembre 2022, a permis un retour du public jeune dans la salle multimédia.

L'arrivée de la référente jeunesse/aide aux projets, en septembre, a permis le lancement du BAFA citoyen en octobre 2023. 34 jeunes ont ainsi bénéficié de la formation BAFA en 2023.

Le SNU (Service national universel) se met en place et une première mission d'intérêt général (MIG) a été réalisée durant l'été au sein du « 11 » Espace jeunes.

Par ailleurs, afin de renforcer le partenariat avec les établissements scolaires du second degré de la Ville, un comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) inter-établissements et inter-degrés s'est mis en place depuis septembre 2022 et poursuivra son action, en particulier dans le domaine de la santé mentale des jeunes.

Enfin, en 2024, un premier forum des métiers inter collèges sera organisé à l'Espace Vasarely avec le soutien de la Ville.

## **2.12 : Le sport**

Depuis 2020, la Ville est labellisée Terre de Jeux 2024 et trois de ses équipements sportifs (le stade Georges Suant, le complexe sportif Eric Tabarly et le complexe sportif La Fontaine- Arnaud Beltrame) ont intégré le catalogue des Centres de Préparation aux Jeux diffusé aux comités olympiques des pays participants. Dès 2022, plusieurs délégations sont venues visiter les installations sportives ou s'entraîner dans celles-ci. En 2023, deux délégations ont confirmé par la signature d'un contrat leur engagement à venir finaliser leur préparation olympique à Antony en juillet prochain. Un contrat a été signé le 15 novembre



avec le Comité Olympique Ethiopien et un autre contrat le 18 novembre avec la Fédération Grecque d'athlétisme.

Par l'intermédiaire des clubs sportifs de la ville, des contacts ont eu lieu pour accueillir d'autres délégations : l'équipe bulgare de gymnastique rythmique par le biais d'Antony gymnastique rythmique, la fédération arménienne d'athlétisme via Antony Athlétisme 92 et une délégation chinoise en escrime par l'intermédiaire d'Antony Sport Escrime.

Antony participe également à cet élan olympique en proposant des animations spécifiques en direction des enfants des écoles élémentaires à l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique organisée depuis 2021 et à l'initiative des services départementaux la Ville a accueilli fin novembre/début décembre 2023, le Tour Olympique et Paralympique des Hauts-de-Seine.

Depuis deux ans, la Ville accompagne spécifiquement une vingtaine d'athlètes qui ont des résultats nationaux ou internationaux. Certains d'entre eux postulent en 2024 pour une participation aux Jeux Olympiques ou aux Jeux Paralympiques. D'autres plus jeunes sont des espoirs pour les éditions suivantes des Jeux Olympiques que la Ville souhaite accompagner dans leur formation et leur progression au sein des clubs antoniens.

Les travaux réalisés dans les équipements sportifs de la Ville ont rendu ceux-ci attractifs pour des sportifs de haut-niveau et permettent aux jeunes espoirs de se former localement. En 2023, les travaux de reconstruction des vestiaires du stade Velpeau se sont achevés et les sportifs en ont pris possession début 2024. La richesse du parc des installations sportives a permis de pallier sans trop de dommage pour les associations sportives concernées la fermeture du complexe sportif Eric Tabarly qui a subi des dégradations lors des émeutes urbaines de juin 2023.

Les travaux d'accessibilité du stade Georges Suant ont été menés en 2023. Ils seront finalisés en 2024 pour ce qui concerne l'accès à la tribune. La reconstruction du centre équestre sur le site actuel est toujours à l'étude avec la nécessité d'intégrer cet équipement dans la réflexion sur le réaménagement du Parc Heller.

L'activité des clubs sportifs est dynamique et monte en puissance avec une légère croissance des effectifs. Les activités proposées par la Ville au sein de l'Ecole Municipale des Sports et le service Sport pour Tous sont stables. L'harmonisation des modalités d'inscription via la Gestion Relation Citoyens (GRC) a été réalisée en 2023.

La Ville maintiendra son soutien financier aux clubs et associations sportives, afin de créer les conditions pour améliorer leurs résultats sportifs et accompagner la pratique compétitive ou de loisirs de nouveaux adhérents.

L'édition 2023 du semi-marathon a servi de test à une démarche visant à rendre les manifestations municipales plus éco responsables. Les objectifs fixés qui visaient à réduire le volume généré de déchets, à limiter la communication papier et à réaliser un approvisionnement local pour les ravitaillements ont été atteints. Cette démarche est reconduite en 2024 et étendue à l'ensemble des manifestations municipales.

Enfin, la Ville a engagé des discussions avec la RATP, qui entend se désengager de son club sportif, en vue de l'acquisition en 2024 des installations sportives de l'US Métro situées à la Croix de Berny avec l'engagement de maintenir sur le site les activités de l'association sportive. Ces installations vont venir compléter le parc des équipements sportifs municipaux et permettront d'optimiser l'offre de pratiques sportives proposée aux Antoniens. L'US Métro, club historique vieux de 95 ans, va rejoindre les clubs antoniens et sera subventionné par la Ville, et non plus par la RATP.

Les travaux liés à la malfaçon de la fosse de plongée seront entrepris en 2024, en vue d'une réouverture début 2025.

### **2.13 : La culture**

L'année 2024 sera marquée par le début des travaux de la construction de la future Médiathèque/Salle d'archives, située au cœur du Quartier Jean Zay.

Le cinéma « Le Sélect », ainsi que la ludothèque fêteront les 10 ans de leurs nouveaux locaux. Pour marquer cette étape, des animations sont prévues dans ces deux équipements – soirée « casino », week-end anniversaire au Sélect avec de nombreux films et la présence de plusieurs réalisateurs.

La politique en faveur des musiques actuelles se renforce avec la réactivation du dispositif « step up » qui vise à accompagner un groupe professionnalisant tout au long de l'année.

Les cultures urbaines seront mises en avant par le biais de partenariats plus étroits avec plusieurs acteurs du territoire : le frère d'Ousmane Sy, qui développe un projet pour le Centre Culturel éponyme, et l'Azimut.

Le festival de BD « Des Bulles dans la Ville » fêtera sa vingtième édition. Ce sera l'occasion d'inviter davantage d'auteurs, notamment des artistes ayant été en résidence sur la ville lors des précédents festivals. Le dispositif « CLEA » (contrat local d'Education Artistique) est reconduit. Il fait l'objet d'un partenariat avec les villes de Massy, de Verrières-le-Buisson et la DRAC. L'auteur accueilli en résidence-mission interviendra auprès d'institutions et de publics variés.

Le Carré d'Antony s'inscrira plus avant dans des projets autour de l'estampe. Une exposition des œuvres des artistes sera présentée sur plusieurs panneaux Decaux à l'occasion de la journée nationale de l'estampe et des portes ouvertes de l'équipement.

Des initiatives en résonance avec les jeux olympiques seront prises. La Maison des Arts organisera à la rentrée 2024 une exposition participative sur les JO, proposant aux antoniens d'exposer les œuvres qu'ils auront réalisées sur ce thème. Le concours du festival de bande dessinée aura pour thématique « le sport », ainsi que l'opération « la science se livre » à la Médiathèque. Les journées du patrimoine mettront l'accent sur les équipements

sportifs, et l'artiste accueilli dans le cadre du CLEA orientera un certain nombre de ses interventions autour du sport.

#### **2.14 : Les animations**

Comme chaque année, la Ville développera de nombreuses animations, autour d'événements ludiques, pédagogiques et culturels, avec une attention particulière quant au respect des enjeux éco-responsables et environnementaux.

Le 4 février, les festivités de Carnaval débiteront (place du Théâtre Firmin Gémier) par un défilé sur le thème des quatre saisons. Les enfants et leurs familles escortés par des échassières féériques rejoindront en musique l'Espace Vasarely pour un goûter et un bal costumé haut en couleurs.

Les 2 et 3 mars, la nouvelle édition du Salon du Modélisme permettra à plus de cinquante exposants de présenter leurs plus belles pièces. De nombreux représentants des clubs seront présents afin de proposer des démonstrations et d'échanger avec les visiteurs.

Le 1er avril, la traditionnelle Chasse à l'œuf fera son retour au Parc Marc Sangnier. Les petits gourmands (de 3 à 6 ans) partiront à la recherche de plus de 150 kg de chocolat. Cette matinée sera placée sous le signe de la gourmandise et clôturée par un éco-conte ludique destiné aux plus petits.

Au printemps, le Village Nature sensibilisera encore les visiteurs aux enjeux environnementaux. En 2024, dans le cadre du déploiement d'événements éco-responsables, les élus prescriptrices de l'événement se sont accordées pour y déployer la thématique du vélo. Une pléiade d'ateliers et d'animations ponctueront ces journées rebaptisées pour l'occasion « Village Nature "Mai" à Vélo ».

Le concours de maisons fleuries, le feu d'artifice, le Bal des Pompiers, ponctueront l'été avant la rentrée et le Forum des associations où plus de 200 exposants accueilleront un large public.

Le 22 septembre, à l'occasion du Carrousel de l'Art, le quartier Saint Saturnin prendra des airs de galerie à ciel ouvert sous des airs de guinguette. Par ailleurs, la Journée du Street'Art, forte d'un succès toujours croissant, accueillera plus de quarante-cinq Street-Artistes nationaux et internationaux. De nombreuses animations artistiques et musicales rythmeront l'événement.

Le 10 novembre, la Journée de la Photo fera son grand retour à l'Espace Vasarely.

Le 13 octobre, la Fête de la Science prendra ses quartiers comme chaque année au Centre Malraux. Expositions et ateliers pédagogiques exploreront les domaines les plus divers avec l'objectif d'apprendre en s'amusant !

A l'approche des fêtes, la ville se mobilise pour offrir des moments chaleureux et festifs. Les 7 et 8 décembre, le Salon des Créateurs de Noël accueillera une soixantaine

d'exposants au sein de l'Espace Vasarely. Céramistes, verriers, ébénistes, créateurs de mode, de bijoux ou de décorations d'intérieur inviteront les visiteurs à découvrir leurs productions, façonnées artisanalement, en série limitée.

De nombreuses animations clôtureront l'année autour de la patinoire éphémère. Le Père Noël sera même de la partie.

Enfin, le Club Scientifique développera ses actions pour proposer aux enfants de découvrir les sciences à travers une démarche privilégiant l'expérimentation. Ses nouveaux locaux, qui sont les locaux rénovés de l'ancienne école Dunoyer de Segonzac, autour d'un nouveau projet pédagogique (adapté du CP à la Terminale) permettent d'ores et déjà d'augmenter sa capacité d'accueil et d'élargir la palette des thèmes abordés. Un programme qui restera soucieux de la transition écologique et du développement durable, véritables enjeux pour l'éducation à l'environnement.

## **2.15 : Le logement social**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, dernier décompte préfectoral, le pourcentage de logements sociaux de la Ville d'Antony s'établissait à 22,73% : 6 242 logements sociaux pour 27 459 résidences principales.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, avec 6 402 logements sociaux, pour 27 978 résidences principales, le pourcentage devrait monter à 22,88%.

En 2023, 121 nouveaux logements sociaux ont été agréés : 107 logements acquis auprès d'INLI et 14 logements construits par I3F rue des Rabats. Pour 28 136 résidences principales estimées en 2024, le pourcentage des 6 523 logements sociaux atteindrait 23,18%.

Au cours de l'année 2024, seront livrés :

- ↳ 370 logements étudiants et 61 logements familiaux dans la ZAC Jean Zay
- ↳ 43 logements en accession sociale rue Robert Scherrer
- ↳ 23 logements I3F avenue de Gaulle

Ces 497 nouveaux logements sociaux porteront le total du parc social à 7 020. Pour 29 164 résidences principales, le pourcentage de logements sociaux sera porté à 24,07%.

Et, enfin, le décompte 2026 devrait enregistrer les 215 logements de la dernière résidence étudiante du CROUS dans la ZAC Jean Zay, 24 logements I3F en construction rue de la Renaissance et 16 logements Vilogia avenue de la Division Leclerc, soit au total 255 logements sociaux supplémentaires, portant le total à 7 275.

Le pourcentage de logements sociaux atteindra ainsi 24,62% en 2026.

## Evolution attendue de la programmation de logements sociaux

Année	Nombre de LLS	Taux LLS / Résidences principales	Nombre de logements privés	Taux / Résidences principales	Nombre de résidences principales	Objectifs triennaux Etat
2014	5 320	20,50%	20 626	79,50%	25 946	
2015	5 325	20,47%	20 692	79,53%	26 017	
2016	5 672	21,54%	20 665	78,46%	26 337	
2017	5 614	21,19%	20 885	78,81%	26 499	300
2018	5 981	22,39%	20 732	77,61%	26 713	
2019	6 220	22,99%	20 840	77,01%	27 060	
2020	6 242	22,79%	21 153	72,21%	27 395	272
2021	6 246	22,76%	21 196	77,24%	27 442	
2022	6 242	22,73%	21 217	77,27%	27 459	
2023	6 402	22,88%*	21 576*	77,12%*	27 978*	312
2024	6 523*	23,18%*	21 613*	76,82%*	28 136*	
2025	7 020*	24,07%*	22 144*	75,93%*	29 164*	
2026	7 275*	24,62%*	22 277*	75,38%*	29 552*	

\* Prévisions

En parallèle, la Ville contribue à accélérer la mutation de l'habitat social en finançant la Coopérative Hauts de Bièvre Habitat à hauteur d'un million d'euros par an, dédiés à des travaux de rénovation énergétique, mais également pour des travaux de sécurité. L'attribution de ces subventions d'équipement est conventionnée chaque année avec la coopérative.

La Ville accordera également sa garantie aux emprunts souscrits pour les opérations portées par les bailleurs sociaux.

### 2.16 : L'action sociale

Lors de la crise sanitaire du Covid-19, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a bénéficié d'un soutien accru de la part de la Ville, ce qui lui a permis de renforcer ses actions vers les personnes les plus en difficultés, tout en développant des actions nouvelles. Le soutien de la Ville s'adaptera aux besoins en 2024.

Il est en effet essentiel que l'action du CCAS puisse être assurée en toutes circonstances sur l'ensemble de ses secteurs d'intervention : maintien du lien social, accompagnement, aide directe ou en lien avec ses partenaires (institutionnels et associatifs), accès aux droits et aux prestations de ses publics (isolés, familles, personnes âgées ou en situation de handicap), séniors ...

La proximité et la réactivité proposées par le CCAS en font un acteur pivot de la solidarité sur le territoire communal.

Dans ce cadre, le CCAS continue de porter certains partenariats :

-l'animation du réseau des associations de la solidarité (Secours Populaire, Conférence Saint Vincent de Paul, Secours Catholique et Croix Rouge) sur différentes thématiques (précarité des étudiants, économies d'énergie, logement ...)

-l'animation du réseau des associations intervenant auprès des femmes (Ecole des Femmes, Femmes Relais, La Grande Cordée, Des Familles et des Liens) autour de thématiques communes.

Le CCAS participe aussi aux actions en faveur de l'égalité femmes hommes et à la lutte contre les violences intrafamiliales.

Concernant le secteur associatif, outre le financement direct par la Ville, le CCAS apportera également son soutien aux associations œuvrant sur ses champs d'intervention, dont les Restaurants du Cœur, le Secours Catholique, le Secours populaire, l'épicerie solidaire Ma P'tite Echoppe, et les clubs de séniors.

La convention d'objectifs et de moyens signée avec le Point d'Information Médiation Multiservices (Pimm's) sera poursuivie, maintenant la mise à disposition de locaux, récemment réaménagés, assortie d'une subvention de fonctionnement, et la prise en charge partielle de salaires, afin de pérenniser ses actions dans le cadre d'une labellisation des Maisons France Services.

Grâce au soutien du CCAS, depuis son origine, l'épicerie solidaire Ma P'tite Echoppe pourra continuer d'accroître le nombre de bénéficiaires accompagnés. Ainsi, 84 foyers ont pu être soutenus, moyennant une subvention du CCAS s'élevant à 115 000€ en 2023. Ce montant devrait être revu à la hausse sur 2024, pour répondre à l'augmentation de la part sociale financée sur chaque panier, pour compenser les effets de l'inflation.

La Maison des Solidarités entrera dans une première phase de concrétisation, grâce à un lieu ressources mobilisant et accélérant les formes de solidarité sur le territoire de la ville. Dans ce cadre, elle réunira les différents acteurs de la solidarité dont le CCAS et les associations. Ainsi les antoniens souhaitant savoir où et comment s'engager dans du bénévolat y seront accueillis, informés et orientés. Il s'agira de les réunir en un même lieu pour faire grandir la solidarité de façon innovante.

Pour favoriser les coopérations et gagner en efficacité dans les formes de bénévolat, la Maison des Solidarités mettra à disposition des associations des locaux à partager, ainsi que du matériel et les mettra en relation avec des experts pour leur apporter un soutien dans leurs missions. Elle sera également un tiers lieu, ouvert à tous, invitant les antoniens et les

antoniennes à se rencontrer, à échanger sur la solidarité grâce à des temps conviviaux, culturels et sportifs (coin café, animations, expositions...).

La commission des aides facultatives continuera d'assurer un soutien aux personnes isolées et aux familles qui rencontrent des grandes difficultés, nécessitant des mesures d'aides en urgence, en lien avec l'ensemble des dispositifs d'aides. Une attention particulière sera particulièrement accordée à la montée des dépenses d'énergie des familles et face à l'inflation, des actions collectives (écogestes) initiées depuis 2022 seront développées auprès des ménages accompagnés.

Le dispositif des bourses à la restauration a évolué au cours de l'année 2023 : les critères d'attribution ont été assouplis (l'attribution de la bourse nationale n'est plus prise en compte), permettant ainsi à un nombre plus important de familles de bénéficier de cette aide. L'enveloppe dédiée à ce dispositif devrait augmenter en 2024.

L'opération de Noël, à destination des familles, se poursuivra en 2024 avec l'attribution de jouets, de chèques Cadhoc pour les enfants et l'organisation d'une sortie. Des repas seront également proposés aux associations de la solidarité pour les familles en grande précarité qu'elles soutiennent.

Sous l'impulsion du Conseil du Bien Vivre Ensemble (CBVE), a été créé un comité de pilotage qui se réunit plusieurs fois par an autour d'une ou plusieurs thématiques. Ce conseil consultatif rassemble, selon l'actualité traitée, des associations caritatives, des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des communautés religieuses et des citoyens. Il a pour vocation d'analyser, de proposer et de partager des expériences. Il a déjà abordé des thèmes tel que le handicap, l'analyse des besoins sociaux, la jeunesse, la santé mentale, le dialogue inter-religieux.

En 2022, il portait sur la coordination des actions dans le contexte de guerre en Ukraine, afin de mobiliser les acteurs et d'initier un comité de pilotage autour de l'accueil des réfugiés porté par le CCAS. Il a réuni les associations concernées (Antony France Ukraine, la Croix Rouge, la Conférence Saint Vincent de Paul, le Secours Catholique) toutes les semaines, au début du conflit. Les objectifs étaient de repérer les besoins des réfugiés, de les accompagner dans leurs démarches et de coordonner l'aide qui pourrait leur être apportée (accès aux droits, alimentaire, vestimentaire, autour du logement, des déplacements, cours de français, insertion professionnelle...). En 2023, les thèmes abordés portaient sur les espaces funéraires et le bien vivre ensemble, ainsi que la présentation de la Maison des familles. Ces temps d'échanges seront maintenus sur 2024.

Le CCAS est aussi au cœur de la prévention avec diverses animations :

- Des moments de cohésion, autour d'associations reconnues, à l'image de la fête des familles, ou pour prévenir et sensibiliser sur les violences intrafamiliales (participation du CCAS à deux journées liées à la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, en lien avec la Ville et les partenaires dont Flora Tristan, CIDFF, le centre Hubertine Auclert et le commissariat de police).

- Le CCAS va également reconduire en 2024 ses actions de sensibilisation et de prévention sur la précarité menstruelle, avec les partenaires : organisation d'une journée d'information, distribution de protections hygiéniques.

La mise en place du transport à la demande depuis septembre 2022 a rencontré un vif succès auprès des seniors recherchant des solutions de déplacements de proximité pour les accompagner dans leur vie quotidienne (médecin, courses ...). Ce service contribue à lutter contre l'isolement des personnes rencontrant des difficultés de déplacement. Il favorise en outre l'autonomie des seniors et contribue au maintien des liens sociaux. Sur la première année, près de 500 personnes en ont bénéficié. Les plages horaires se sont agrandies et ce service devrait encore croître en 2024, contribuant ainsi à la qualité de vie des antoniens.

La Résidence Renaître poursuit la rénovation de ses appartements, pour la qualité de vie et de prise en charge de ses résidents.

Le marché de restauration du portage de repas à domicile a été renouvelé en 2023 et les inscriptions en 2024 devraient continuer de croître. Les repas sont livrés du lundi au vendredi, avec un choix de menus. L'équipe d'appariteurs veille au lien social.

Le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC) continuera en 2024 ses actions collectives et en particulier à destination des aidants. Il propose des ateliers de prévention, des séances d'activité physique adaptée, des ateliers de nutrition et d'ergothérapie. Il a fêté les 10 ans du Café des aidants en décembre 2023. Tous les aidants peuvent participer au groupe de parole proposé dans le cadre du Café des aidants (soit une quinzaine de participants à chaque séance) qui a lieu une fois par mois et dont la fréquentation devrait encore augmenter en 2024.

Enfin, parce que la santé est un enjeu du territoire, le CCAS, au travers de son service promotion de la santé, joue un rôle majeur au titre de la prévention, que ce soit par ses actions de sensibilisation grand public (Mars bleu, octobre rose, prévention des conduites à risques, prévention bucco-dentaire et gestes de premier secours) ou par l'animation du réseau des acteurs de la santé autour des besoins identifiés sur notre territoire. Il coordonne ainsi le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) réunissant les élus, les représentants de la psychiatrie, les usagers des services de santé mentale et leurs aidants, ainsi que tous les acteurs concernés par ces enjeux, afin de renforcer les liens, les coopérations et favoriser la promotion de la santé mentale. En 2024, trois axes se dessinent en priorité : la déstigmatisation, la formation et la place des personnes concernées dans le CLSM et dans la ville. Ces trois axes seront déclinés comme suit :

- En concertation avec les partenaires, il sera proposé de mener des actions de déstigmatisation de la santé mentale, notamment au moment des semaines d'information sur la santé mentale.
- Une rencontre entre la médecine de ville, l'hôpital et la psychiatrie, participera à favoriser une meilleure connaissance par tous des parcours de soin en psychiatrie.
- Les formations de Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) continueront à être déployées auprès des collaborateurs de la ville, mais aussi des jeunes du CJC et des partenaires associatifs de la ville.



## **2.17 : La politique de la ville et de la cohésion sociale**

La Ville s'est inscrite durablement pour le quartier du Noyer Doré dans une démarche partenariale visant à promouvoir, tout à la fois, un cadre de vie de qualité et une plus grande mixité sociale. L'objectif est de permettre au quartier de demeurer un espace urbain dynamique de promotion sociale et citoyenne.

Dans cette perspective, l'important travail de diagnostic et d'évaluation conduit au cours de l'année 2022, avec le concours du Pôle Ressources de la Politique de la Ville, a permis de mettre en lumière la pertinence de la candidature à la nouvelle contractualisation de l'Etat, « Engagements Quartiers 2030 ». Cette dernière a d'ailleurs été retenue, ce dont la Ville se félicite, comme le confirme le décret N°2023-1314 du 28 décembre 2023, émis par le Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, modifiant la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville dans les départements métropolitains.

Les progrès réalisés l'ont été par l'engagement des acteurs de la Politique de la Ville à Antony, les associations et les services de la Ville, sans oublier la participation citoyenne de nos habitants.

Dans le cadre de la nouvelle contractualisation, la Ville continuera d'accompagner les associations locales œuvrant dans le quartier, en s'appuyant notamment sur les actions du Centre Culturel Ousmane Sy et en soutenant la participation des habitants sous toutes ses formes.

En cette première année de la contractualisation les efforts de la Ville porteront sur :

- Le cadre de vie
- L'accès au droit avec un accent mis sur les questions de santé,
- La continuité éducative
- L'insertion sociale et professionnelle
- L'offre culturelle

### **🔗 Le cadre de vie**

L'amélioration du cadre de vie demeure une priorité importante de l'action de la Ville dans le quartier du Noyer Doré. Le renforcement de sa résilience face aux défis climatiques et écologiques est un objectif de moyen terme.

Concernant la transition écologique, la Ville continuera de soutenir les initiatives en faveur du verdissement du quartier ainsi que la mise sur pied d'une politique volontariste de réduction des déchets. La Ville appuiera, en outre, les initiatives en faveur du développement des activités liées aux jardins, et plus généralement les initiatives en faveur de l'écocitoyenneté.

Concernant la transition énergétique, la Ville poursuivra, en 2024, son programme d'investissements pluriannuels de transition énergétique. A ce dernier est maintenant

adjoind un programme d'investissements fléchés, qui viendra intensifier la lutte contre les nuisibles et renforcer la sécurité des immeubles du parc social.

L'année 2024 sera aussi l'année d'un renouvellement du conventionnement triennal de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) entre le Territoire, Vallée-Sud Grand Paris, la Ville et le bailleur social, Hauts-de-Bievre Habitat. Ce nouveau cadre de travail permettra l'implication des habitants concernés dans la co-identification et la co-évaluation des besoins pouvant être subventionnés par le programme d'investissements fléchés. Ce travail de co-construction sera animé, conjointement, par le service Proximité et le service de Politique de la Ville dans le cadre de la GUSP.

Enfin, la Ville soutiendra toutes les actions en faveur de l'animation du quartier qui pourront notamment concourir au « bien vivre ensemble » et au renforcement de la mixité sociale.

### **L'accès au droit**

Les enjeux de santé dans les quartiers de la politique de la ville concernent, tout à la fois, les enjeux de santé physique et mentale. La Ville s'est inscrite, dans la mobilisation souhaitée par l'Etat, en faveur des initiatives de solidarité accompagnant vers le soin, à l'instar des démarches visant à développer des relais de proximité comme des équipes mobiles en santé mentale ou des bus de santé.

De plus, la Ville, dans le cadre de sa politique de santé, continuera d'animer ses ateliers de santé ville (ASV). Il faut rappeler que ces ateliers ont pour mission la prévention santé auprès des personnes en situation précaire, par l'accompagnement vers des pratiques de prévention santé adaptées. Leur programmation s'organise, de fait, autour de trois axes : le bien-être, la prévention de la santé somatique, et la prévention de la santé mentale.

En outre, la Ville travaille déjà à un projet de revitalisation du Centre de Santé du Noyer Doré (CSND), dans la perspective du retrait annoncé de La Croix Rouge. La Ville a l'ambition d'établir en lieu et place de ce centre une Maison Pluridisciplinaire de Santé (MPS) offrant une gamme, la plus complète possible, de prestations de santé à une tarification du secteur 1.

Des permanences d'information sur l'accès au droit des publics continueront d'être animées, deux fois par mois, par le CCAS, au Centre Culturel Ousmane Sy, dans le but d'informer les publics de leurs droits.

La ville soutiendra, enfin, le renforcement de la gouvernance du Point Info Médiation Multiservices (Pimms), qui devrait évoluer vers une solution plus adaptée à une Maison France-Services.

## ↳ La continuité éducative

### **-La réussite éducative et l'aide à la parentalité**

La Ville maintient son ambition pour les écoles du quartier, en particulier pour l'école Anatole France. Au-delà de sa reconstruction devant débutée dès l'été 2024, la Ville demande à l'Education Nationale d'inscrire l'école Anatole France dans le périmètre de la géographie prioritaire.

Quelle que soit la décision de l'Etat sur ce sujet la Ville s'inscrira dans toute initiative pouvant mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, collectivités locales, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés afin d'offrir les meilleures conditions d'apprentissage aux enfants les plus fragiles de l'école Anatole France.

En 2024 la Ville continuera d'affirmer sa volonté de s'engager dans le dispositif de réussite éducative porté conjointement avec l'Education Nationale, les services de protection de l'enfance et le tissu associatif local particulièrement actif et investi, sans oublier les services de l'Etat. Elle déploiera ses actions en questionnant ses outils et ses modes de gestion.

Un travail a été amorcé sur les modalités pratiques d'organisation des cellules de veille ainsi que sur les outils d'évaluation utilisés et il se prolongera en 2024, dans le souci constant de garantir une efficacité des plans d'action pour les enfants et les familles suivies mais aussi d'assurer une meilleure évaluation des impacts du dispositif à travers un suivi de cohorte si cela est possible grâce à l'utilisation du nouveau logiciel dédié à la Réussite Educative.

Enfin, un effort particulier sera accordé sur la remise en place des cellules de veille collège.

En matière de soutien à la parentalité, les efforts seront portés sur les familles les plus fragiles, notamment les familles monoparentales. Une réflexion devra être menée sur la recherche de synergie entre le travail des associations, celui du Centre Culturel Ousmane Sy et la Maison des Familles, nouvellement ouverte à Antony.

### **-Les initiatives éducatives en faveur des 6-11 ans**

La Ville souhaite porter l'effort au travers de son Académie des Sports (ADS), structure gérée par le Centre Culturel Ousmane Sy, en soutenant toutes les initiatives en faveur du développement de pratiques de sport éducatives et inclusives. Ces pratiques présentent le double intérêt de proposer un accompagnement des publics à l'éducation et à la santé.

L'ADS concerne deux pratiques sportives que sont le rugby et le judo. Elle a vocation à inclure d'autres clubs dans la limite du risque d'une surreprésentation d'une pratique au détriment d'autres. L'objectif de cette structure est de sensibiliser les jeunes publics aux questions aussi structurantes que celles de l'égalité hommes-femmes, de la citoyenneté, des valeurs de la République en sus de ce que la pratique sportive véhicule en termes d'égalité, d'esprit d'équipe, de discipline et de persévérance. La Ville appuiera, à cet effet, les projets de développement d'équipes de sport féminines.

De surcroît, la Ville travaillera à enrichir son offre d'activités culturelles et sportives, à destination de ceux qui ne peuvent partir en vacances, dans le cadre de son dispositif « Quartiers d'été » dès l'été 2024.

### **-Les initiatives éducatives et en faveur de l'insertion socioéconomique des 14-25 ans**

Les actions de prévention socio-éducative et d'insertion socio-professionnelle seront amplifiées. Sur le volet prévention, la Ville souhaite densifier les chantiers éducatifs en les ouvrant à de nouvelles activités, par exemple en tirant partie du fait que Antony sera cette année Terre des Jeux 2024.

La Ville renforcera ses moyens de médiation pour mieux toucher les jeunes les plus éloignés de l'emploi et ses services amélioreront leur coopération avec les services de l'emploi.

Sur le volet de l'insertion professionnelle, la Ville prolongera son action dans le cadre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) en travaillant la dimension de « l'aller-vers » notamment en direction des jeunes les plus éloignés de l'emploi. L'objectif est d'augmenter le taux de sortie positive de ce dispositif qui est actuellement de 50%.

Au-delà des aspects d'insertion sociale ou économique, la Ville souhaite consolider la relation entre les jeunes et les institutions républicaines. Plusieurs initiatives sous le patronage des forces de sécurité civile sont à l'étude. L'objectif de ce rapprochement sera aussi celui de la découverte, par les jeunes, des métiers des secteurs concernés.

Le service s'efforcera aussi de proposer aux jeunes de nouvelles activités de loisirs, qui répondent à leurs aspirations.

### **-L'insertion professionnelle des adultes**

La Ville appuiera la mise en place de solutions en faveur des adultes, comme par exemple, le programme « Des Etoiles et des Femmes » qui vise à former sur un an des femmes à un CAP cuisine. Ce projet, porté par la Table de Cana, a permis l'intégration de cinq antoniennes sur les douze places disponibles pour l'ensemble du Département en 2023.

D'autres initiatives de l'économie sociale et solidaire devraient voir le jour en 2024. La Ville a notamment fait officiellement acte de candidature au projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée) depuis le mois de juillet dernier. Elle devrait intégrer la seconde expérimentation de ce projet au cours de cette année.

La Ville renforcera, dans le cadre du Comité Technique de l'Insertion Professionnelle, le travail partenarial des acteurs de l'insertion avec les structures de l'Etat et du Territoire, Vallée Sud Grand Paris, dédiées à l'emploi.

### **-Le Centre Culturel Ousmane Sy**

Sur le plan culturel, la Ville souhaite conforter l'accès à une offre culturelle de qualité au sein du quartier en développant et diversifiant la programmation du Centre Culturel Ousmane Sy. Pour autant, les activités du Centre Culturel Ousmane Sy continueront à se développer autour des axes prioritaires suivants que sont la Vie locale, les Familles, le pôle 6-11 ans, l'accueil et l'accompagnement des publics ainsi que le lien aux partenaires.

Le Centre devra, cette année, renouveler son conventionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). A cet égard, le Centre continuera d'assumer son rôle de lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, à destination de publics de grande mixité sociale.

Le Centre travaillera aussi à l'élaboration d'une offre culturelle à forte empreinte pouvant incarner le patrimoine artistique du chorégraphe et artiste dont le Centre porte le nom.

## **2.18 : La santé**

La Ville a décidé en 2020 de lutter contre la chute de la démographie médicale, qui touche désormais la région parisienne, y compris les villes les plus favorisées. Le manque le plus flagrant est celui des médecins généralistes.

La Ville a donc travaillé avec l'Association des médecins libéraux et l'ARS, et a acquis un local de 280 m<sup>2</sup> en centre-ville, pour ouvrir une maison médicale. La Ville a aménagé dans ce local six cabinets médicaux, qui sont disponibles depuis le mois de juillet 2023. Deux d'entre eux ont été confiés à SOS 92 et les autres sont progressivement occupés par de nouveaux médecins libéraux. Depuis son ouverture, 4000 actes médicaux ont déjà été pratiqués dans cette maison, et l'objectif pour 2024 est de 30 000 actes.

La Ville avait déjà, en 2012, aménagé un centre médical dans le Quartier du Noyer Doré, qu'elle avait confié à la Croix-Rouge. Celle-ci, malheureusement, a laissé partir depuis quelques années les médecins, qui y exerçaient, sans les remplacer au cours des derniers mois, l'offre de soins rendus par ce centre se limitant à quelques soins dentaires et de gynécologie. La Croix-Rouge vient de nous annoncer officiellement son désengagement définitif pour l'été 2024. La Ville travaille donc désormais à reconstituer sur ce site l'offre de soin, dont le quartier a besoin, une offre qui comprendra nécessairement des médecins généralistes et un certain nombre de spécialistes. La Ville qui souhaitait depuis quelques années agrandir ce centre, a acquis un local voisin. Elle va l'aménager afin de diversifier son offre.

Par ailleurs, la ville continue à conduire une politique suivie de prévention des risques et de promotion de la santé :

- Auprès des scolaires par deux campagnes désormais emblématiques, l'une en faveur de l'hygiène buccodentaire, l'autre en faveur des gestes qui sauvent,

- Auprès du grand public par une participation active aux campagnes nationales : octobre rose, mars bleu, mois sans tabac,

- Auprès de populations ciblées : campagnes de sécurité sanitaire, de lutte contre les conduites à risque ou des nuisibles, de surveillance de la qualité de l'air.

En outre, la ville anime à l'échelle du quartier en politique de la ville un Atelier Santé Ville, qui viendra s'inscrire dans la nouvelle contractualisation pour la période 2024/2030.

Enfin, le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) continuera en 2024 à conduire la stratégie initiée en 2022. C'est un espace de concertation et de coordination entre les élus locaux, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire concernés par la santé mentale. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des actions visant à l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Il s'agit d'assurer la promotion de la santé mentale, de monter un plan de prévention, d'accès et de continuité des soins et d'inclusion sociale, de développer le travail intersectoriel et le partenariat nécessaire et efficace à la réalisation des actions. Le CLSM définit localement des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population, et plus spécifiquement à l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits, à la lutte contre l'exclusion sociale et la stigmatisation.

## **2.19 : La sécurité et la tranquillité publiques**

La sécurité publique, même si elle est assurée par la Police Nationale, est toujours une préoccupation importante de la Municipalité. Si la Ville d'Antony a placé les enjeux de tranquillité publique au cœur de son projet, elle a souhaité installer dans le temps des réponses sécuritaires, éducatives et sociales, culturelles, urbaines et économiques. La politique de tranquillité publique de la Ville s'est structurée avec l'implication des habitants et dans une collaboration renforcée avec les partenaires institutionnels et associatifs du territoire dans le cadre du CLSPD (Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance).

La politique de tranquillité publique antonienne repose sur les axes suivants :

- Assurer la sécurité et la tranquillité des habitants, dans tous les quartiers de la ville
- Améliorer l'accueil et le parcours des habitants et des victimes
- Agir en direction des mineurs, renforcer la prévention auprès des jeunes et agir aux côtés des parents
- Favoriser la proximité et le dialogue

Cette année 2024 verra la livraison du nouveau poste de police municipale, qui regroupera dans un même lieu les effectifs de la police municipale et du centre de supervision urbain (CSU) et sera doté des meilleures technologies.

La Ville poursuivra, comme chaque année, le déploiement de son réseau de vidéoprotection à raison d'une centaine de caméras supplémentaires par an, avec un objectif de près de 1000 caméras, d'ici 2026, dispositif plébiscité par les habitants et commerçants. Ce déploiement, défini de façon concertée avec la police nationale, concernera tous les quartiers de la ville. Cette démarche est très encadrée par la Préfecture et la CNIL en regard de l'utilisation des images. A titre d'exemple, l'ensemble des surfaces privées est masqué. L'ensemble des partenaires institutionnels (police nationale, préfecture, procureur de la république...) parties prenantes du CLSPD (conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance) plébiscitent ce dispositif qui contribue à améliorer la prévention, la dissuasion ainsi que le taux d'élucidation des actes de délinquance à Antony.

Le réseau de fibre optique sera étendu en 2024, avec la préoccupation constante d'optimiser l'utilisation de nos infrastructures. En effet, la fibre destinée au réseau de vidéoprotection permet de couvrir des besoins aussi différents que du transfert de data, de la téléphonie sous IP, du contrôle d'accès et de la sécurité anti-intrusion, de la gestion technique centralisée de nos bâtiments (exemple : pilotage à distance d'une chaufferie, onduleurs).

Le système d'exploitation de la vidéoprotection se verra doté en 2024 de fonctionnalités supplémentaires permettant le comptage des véhicules, l'identification de phénomènes de regroupement, la détection d'objets sur la voie publique ou encore la présence de nappes d'eau.

Le Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) « intrusion » dans les écoles et dans les crèches continuera son déploiement sur l'année 2024 en combinant la vidéoprotection de voie publique et les moyens d'alerte (boutons d'alerte et alarme sonore) reliés au Centre de Supervision Urbain (CSU).

Enfin, le dispositif « Voisins Vigilants », qui suscite de plus en plus l'intérêt et la satisfaction des antoniens (près de 1200 foyers reliés), sera maintenu. Son animation conjointe par la police nationale et par la police municipale, avec le réseau de référents, sera accentuée.

La tranquillité publique est au cœur de l'engagement de la municipalité à assurer la sécurité, la tranquillité et le bien-être des Antoniens, qui demandent davantage de sécurité quel que soit le quartier. Le projet pour 2024 traduit ainsi la volonté de la municipalité de développer un service public moderne, exemplaire, performant et proche des Antoniens.

## **2.20 : Les relations internationales**

En 2024, Antony poursuivra ses relations internationales avec ses villes jumelles.

Reinickendorf, Eleftheroupolis et Collegno verront ainsi de nouveaux projets concrets émerger, couvrant les domaines sportifs, culturels, artistiques, musicaux, scolaires, avec des initiatives contre la solitude des séniors ainsi que la prévention des violences faites aux femmes.

Avec Olomouc, auront lieu des échanges entre sportifs, ainsi qu'un projet avec les conservatoires de musique.

Pour Lewisham, nous espérons relancer le jumelage avec de nouveaux échanges.

Arcos de Valdevez, notre jumelage portugais, propose des projets sur les Olympiades séniors et les échanges de jeunes via des camps d'été.

Avec Sdéro, avant le drame qu'elle a subi, nous envisageons d'organiser de nouveau le festival de cinéma. Nous reprendrons le contact dès que possible.

Le jumelage avec Taroudant sera officialisé en septembre avec l'accueil de la délégation marocaine à Antony.

Le Conseil Antonien des Européens maintient ses objectifs avec de grands projets : la semaine du cinéma européen et la journée des Européens ; en ajoutant l'organisation de

conférences, la tenue d'un stand lors de la foire aux fromages et aux vins et la visite (par le Conseil) du Parlement Européen à Strasbourg.

## **2.21 : La démocratie participative et la ville intelligente**

La création d'une application mobile permettra aux citoyens d'informer la mairie en temps réel des problèmes relevés sur l'espace public (graffitis, encombrants, voitures ventouses, etc.). D'autres fonctionnalités utiles au quotidien seront également proposées.

La Ville continuera à participer au dispositif Curious Lab' du Département des Hauts-de-Seine – un laboratoire d'innovation ouvert aux étudiants. Antony y participe depuis 2020 et fait partie aussi du club des collectivités membres.

L'événement Antony Games Week qui inclut le tournoi de jeux vidéo et la sensibilisation autour des jeux vidéo (métiers, santé, prévention, etc.) sera reconduit et complété, l'édition de 2023 ayant rencontré un grand succès.

En 2023, a eu lieu la 4ème édition du budget participatif qui a réuni 1477 votants, pour une enveloppe dédiée à des projets d'un montant total de 600 000 euros, stable par rapport à la précédente édition. L'année 2024 sera dédiée à la réalisation des 13 projets lauréats de cette dernière édition et des projets précédents. Le suivi se fera désormais via la plateforme de participation citoyenne pour faciliter l'accès aux informations et la transparence.

En 2019, les Antoniens avaient été invités à donner leur avis sur le réaménagement de la rue Auguste Mounié, 5215 participants ayant répondu à cette consultation. La Ville a ainsi élaboré une proposition de réaménagement en s'appuyant sur ces résultats. L'implication citoyenne dans la construction du projet a été poursuivie avec une nouvelle consultation en 2023. 83,1% parmi les 1765 répondants ont déclaré être très favorables ou favorables au projet présenté, dont les travaux débiteront en février 2024. En parallèle, la rue de l'église sera également réaménagée sur la base des résultats de la consultation de 2021 et des rencontres avec les commerçants.

Par ailleurs, la concertation sur le réaménagement du parc Heller, débutée en avril 2022, entrera dans une nouvelle phase avec la création d'un comité de suivi et la mise en place d'ateliers thématiques ciblés. Le comité de suivi sera composé de représentants d'associations, du conseil citoyens et de citoyens volontaires. Leur recrutement s'effectuera grâce à un tirage au sort sur la base des candidatures déposées en avril 2024. Ce comité de suivi sera consultatif, il permettra aux membres de bénéficier des informations détaillées sur ce projet, de formuler des interrogations et d'émettre leurs avis. Les ateliers thématiques seront constitués par la suite et permettront de rendre des avis sur des sujets d'aménagement plus précis.

Enfin, le programme de co-construction du skate-park qui a débuté en 2023 a permis de réaliser la première esquisse présentée en octobre et sur laquelle les participants ont pu apporter leurs nouvelles idées. Le projet continuera de suivre son cours avec la présentation d'une nouvelle esquisse en début d'année 2024. La concertation sera ensuite ciblée sur les



aménagements autour de l'espace de glisse. L'inauguration du nouveau skate-park d'Antony est prévue pour 2025.

## **2.22 : La transition numérique de la Ville**

Après une phase de restructuration et de modernisation de ses outils, la Ville d'Antony s'engage dans sa transition numérique responsable dans la droite ligne de sa transition écologique et de son engagement éco-responsable, des actions seront à mener dans le champ du numérique dès 2024.

### **↳ La poursuite de la simplification en faveur des usagers**

L'année 2024 verra l'ouverture d'une nouvelle structure d'accueil de la Petite Enfance. La Direction des Systèmes d'Information accompagnera cette ouverture en fournissant un nouveau terminal de pointage tactile et intuitif. Cet équipement moderne supprimera l'usage des badges. Le logiciel métier actuellement utilisé permet l'usage d'un tel dispositif. A la suite de cette expérimentation, une évaluation permettra d'envisager son déploiement progressif et systématique sur les autres structures de la petite enfance. Il en sera de même pour l'activité « Sport pour tous ».

Pour faciliter les démarches proposées aux citoyens via le portail citoyen, une application mobile sera déployée. Véritable hub, elle proposera des services de signalement ainsi que la gamme des téléservices actuellement disponibles sur le portail citoyen.

Par ailleurs, dans le cadre des fonctions d'accueil et de recherches d'informations, des outils d'intelligence artificielle seront expérimentés, dans un cadre juridique et une déontologie conforme aux valeurs de la Ville.

### **↳ L'informatique au service des agents**

Le déploiement du Système d'Information des Ressources Humaines (SIRH), initié en 2022, porte la volonté de proposer un accès de tous les agents aux informations de la collectivité (Intranet) ou à leurs informations personnelles accessibles. Véritable outil de pilotage, il permettra une dématérialisation de modules complémentaires : la gestion de la formation, le compte rendu des entretiens d'évaluation, le dossier agent ...

Pour autant, du fait de la nature de leurs missions, tous les agents ne sont pas dotés par la ville d'un équipement professionnel dédié. Aussi, des solutions réalistes et pertinentes dans le respect de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles seront proposées. Cette démarche débutera dans le premier semestre 2024.

Dans le même ordre d'idées, le Système d'Information Finances poursuivra son évolution dans la continuité de la mise en place du parapheur électronique et de certaines évolutions réglementaires (M57).

### **↳ La sécurité informatique**

La Ville a renforcé la sécurité de son infrastructure numérique en priorisant ses outils les plus stratégiques. Le maintien à niveau de cette exigence de sécurisation se traduira en 2024 par l'évolution technique de certaines briques.

Un outil de sauvegarde plus performant et adapté aux technologies virtualisées sera recherché. Des solutions plus performantes de surveillance d'alertes critiques seront étudiées. Des unités de sauvegarde plus robustes et d'une volumétrie plus importante

répondront aux besoins accrus de stockage de la vidéosurveillance. Par ailleurs, le déploiement de la vidéoverbalisation s'accompagnera de l'acquisition de solutions complémentaires aux logiciels existant.

Dans le champ de la sécurité informatique, la continuité de la fourniture d'énergie est un enjeu important. Une stratégie en matière d'équipements de secours (onduleurs/batteries) sera à initier afin d'élaborer une programmation pluriannuelle d'équipement (nouvelles acquisitions et renouvellement) pour l'ensemble des sites de la ville. Cette stratégie se fondera sur les besoins afin de calibrer les équipements en termes de capacité et de durée d'autonomie.

Les développements de projets et leur maintien à niveau de la sécurité informatique et de la protection des données exigent des ressources conséquentes et extrêmement pointues.

### **2.23 : L'administration**

Depuis 2022, la Ville d'Antony continue de mettre en œuvre des actions en termes de Responsabilité Sociétale de son Organisation (RSO). Cela incarne une démarche transversale visant à renforcer et à valoriser l'exemplarité et l'éthique de l'administration d'Antony par une posture responsable. Il s'agit de décider et d'agir pour concrétiser son utilité sociétale auprès des habitants, et pour réduire les impacts négatifs de ses activités sur la planète.

La RSO se décline autour de plusieurs thématiques : Gouvernance, achats publics responsables, qualité de vie au travail des agents, transition écologique, nouvelles formes d'économies.

Deux projets, coconstruits avec différents acteurs en interne, ont ainsi été mis en œuvre sur la gouvernance de la collectivité :

- Une charte organisationnelle qui formalise les valeurs de la Ville d'Antony, sa traduction au quotidien (savoir-être, communication entre collègues, comportements managériaux), le rôle de chaque acteur dans l'organisation et les principales instances. En 2024, ce document mis en forme sera communiqué largement aux agents, et les premières actions seront mises en œuvre.

- Le renforcement du pilotage des projets de l'administration par la mise en place d'un système intégré de suivi des projets stratégiques (résultats, décisions, évolutions), la production de rapports synthétiques sur les projets, des instances dédiées et un outil de monitoring.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE  
ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 08 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 Février à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Février 2024 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 47 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ENAME, Mme ZAMBARDJOU DI, M. GOULETTE, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, M. BENSABAT, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, Mme CHABOT, Mme DESBOIS, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme GODEFROY à M. COURDESSES M. MONGARDIEN à Mme DESBOIS

M. COURDESSES est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

49 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : DEBAT CONCERNANT LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2312-1 ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article précité, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci ;

VU la loi NOTRe du 7 août 2015, visant notamment à renforcer la transparence budgétaire ;

VU la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, contenant des dispositions nouvelles concernant la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

ARTICLE UNIQUE.- Prend acte de la tenue du débat concernant les orientations générales du budget 2024, prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme  
Le Maire

